

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

CONSEIL GÉNÉRAL

RAPPORT DU PREFET

1ère Session Ordinaire de 1972

Séance d'Avril 1972

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA NIEVRE

CONSEIL GENERAL

RAPPORT DU PREFET

=====

==

=====

Ière Session Ordinaire de 1972

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

PREFET : Jacques GANDOUIN

SECRETARE GENERAL : Roger GROS

DIRECTEUR DE CABINET : Pierre SEBASTIANI

SOUS-PREFET de CLAMECY : H. VIE

SOUS-PREFET de COSNE : R. LAURETTE

SOUS-PREFET de CHATEAU-CHINON : R. CARBONNE

MEMBRES DU CONSEIL GENERAL

Date

ARRONDISSEMENT DE COSNE-sur-LOIRE

de la
dernière
élection

de l'exp.
du
mandat

MM.

Cosne-sur-Loire....	le Dr HUYGHUES-DES-ETAGES à COSNE..	1970	1976
Donzy..	CLEMENT à DONZY.	1967	1973
La Charite-sur-LOIRE	PICQ à LA CHARITE.	1970	1973
Pouilly-sur-Loire...	le Dr MOMNEROT, Maire de POUILLY...	1970	1976
Prémery.....	DEPIERREUX, Maire de PREMERY.....	1967	1973
St Amand-en-Puisaye	Mle le Dr FIE, à ST AMAND... ..	1970	1976

ARRONDISSEMENT DE CLAMECY

Brinon-s-Beuvron...	GAUTHE, Maire de GUIPY.....	1970	1976
Clamecy.... ..	le Dr BARBIER, Sénateur, à CLAMECY	1970	1976
Corbigny.	le Dr BERRIER à CORBIGNY... ..	1967	1973
Lormes.....	BARREAU, Maire de LORMES.....	1970	1976
Tannay.....	CHAIGNEAU à TANNAY.....	1967	1973
Varzy.....	SAVIGNAT à LA CHAPELLE-ST-ANDRE....	1967	1973

.../...

ARRONDISSEMENT DE CHATEAU-CHINON

Chateau-Chinon.....	le Dr SIGNE à CHATEAU-CHINON.....	I970	I976
Chatillon-en-Bazois	SAURY à MONT-et-MARRE.....	I970	I976
Fours.....	CHARLEUF, Maire de CERCY-la-TOUR...	I967	I973
Luzy.....			
Montsauche.....	MITTERRAND, Député, Ancien Ministre, Maire de CHATEAU-CHINON-Ville.....	I967	I973
Moulins-Engilbert..	LEPERE, Maire de MOULINS-ENGIIBERT.	I970	I976

ARRONDISSEMENT DE NEVERS

Decize.....	PERRONNET, Maire de ST LEGER-des-VIGNES	I967	I973
Dornes.....	GONTIARD, Maire de DORNES.....	I970	I976
Nevers.....	le Dr BENOIST, Député, Maire de NEVERS	I967	I973
Pougues-les-Eaux...	BESSON, Maire de FOURCHAMBAULT.....	I970	I976
St Benin d'Azy.....	PETIT, Maire de ST BENIN.....	I970	I976
St Pierre-le-Moutier	AUBOIS, Maire de Chantenay-St-Imbert	I970	I976
St Saulge.....	THEURIOT, Maire de MONTAPAS.....	I967	I973

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Président..... M. MITTERRAND
Vice-Présidents..... MM. CHAIGNEAU et
DEPIERREUX
Secrétaires..... MM. PERRONNET et LEPERE

MEMBRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE

Président..... M. PETIT
Vice-Président..... M. LEPERE
Secrétaire.....
Membres..... M^{le} le Dr FIE,
MM. GAUTHE, CHARLEUF et
DEPIERREUX.

COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL

1ère Commission : Finances (8 membres) - MM. le Dr BENOIST, le Dr BERRIER, BESSON,
CHARLEUF, PETIT, SAURY, SAVIGNAT, THEURIOT.

2ème Commission : Travaux Publics (8 membres) - MM. PERRONNET, AUBOIS, BARREAU,
DEPIERREUX, GAUTHE, GONTARD, LEPERE.

3ème Commission : Affaires Economiques et Sociales (8 membres) - MM. le Dr BARBIER,
CHAIGNEAU, CLEMENT, M^{le} le Dr FIE, le Dr DES ETAGES, le Dr MONNEROT,
le Dr SIGNE, PICQ.

LISTE DES MEMERES DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
AVEC INDICATION DES COMMISSIONS OU ORGANISMES DONT
ILS FONT PARTIE AU TITRE DE CONSEILLERS GENERAUX

MM.

AUBOIS

Comité nivernais d'aide à la construction
Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain
Commission départementale d'urbanisme
Comité départemental des H.L.M.
Comité technique départemental des transports
Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture
Commission administrative de l'hospice de ST PIERRE-le-MOUTIER
Conseil départemental de l'enseignement primaire
Conseil d'administration du C.E.G. de ST PIERRE-le-MOUTIER
Conseil de perfectionnement du centre public d'orientation professionnelle
Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants
Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales
Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
Commission départementale de contrôle des opérations immobilières
Conseil d'administration du C.E.S. de NEVERS Victor-Hugo
Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental
Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale
Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents
Comité de bassin "Loire-Bretagne"
Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes
Conseil d'administration de l'Ecole Normale mixte de NEVERS

Dr BARBIER

Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.
Comité départemental des H.L.M.
Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais
Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards
Comité départemental de transfusion sanguine
Comité départemental de la ligue nationale française contre le cancer
Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux
Comité départemental de la promotion sociale
Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition
Commission de surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge de NEVERS
Conseil d'administration du lycée de CLAMECY
Association "Nièvre-Tourisme"
Commission départementale de l'action touristique
Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France
Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

Dr BARBIER (suite)

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de
 CLAMECY
 Comité départemental d'expansion économique
 Comité régional d'expansion économique
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Commission de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT
 Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
 Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan
 Commission chargée de l'étude d'implantation d'un ordinateur de bureau à
 l'échelon régional
 Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental
 Commission de contrôle et d'examen des travaux
 Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du départe-
 tement en faveur de la voirie communale
 Commission académique de la carte scolaire
 Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de
 petits équipements sportifs dans les communes

BARREAU

Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental
 Association pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux
 pour les régions de Bourgogne et de Franche-Comté
 Commission administrative d'incendie
 Comité technique départemental des transports
 Conseil d'administration du C.E.G. de LORMES
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission chargée des questions de transports scolaires
 Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle
 Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux
 d'eau ruraux
 Commission départementale d'équipement - 1ère Section (Equipement scolaire,
 culturel et sportif) et 4ème Section (Transports, communications et
 tourisme)
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission administrative d'incendie
 Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan
 Commission départementale de sécurité
 S.A.F.E.R. de Bourgogne
 Commission départementale des objets mobiliers

Dr BENOIST

Commission spéciale des Settons
 Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre
 Comité nivernais d'aide à la construction
 Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.
 Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour
 l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition
 Conseil d'administration du C.E.G. de LUZY
 Association "Nièvre-Tourisme"

Dr BENOIST (suite)

Conseil d'administration de l'association "Maison de la Culture" à NEVERS
 Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux
 d'eau ruraux
 Comité départemental d'expansion économique
 Commission de développement économique régional
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité
 économique Berry-Nivernais-Bourbonnais
 Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
 Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan
 Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Commission de sauvegarde des libertés locales

Dr BERRIER

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais
 Commission départementale de la médaille de la famille française
 Commission de contrôle de l'aide médicale
 Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards
 Conseil d'administration du C.E.G. de CORBIGNY
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission d'achat d'oeuvres d'art
 Commission départementale des sites, perspectives et paysages
 Comité départemental d'expansion économique
 Commission administrative d'incendie
 Commission spéciale du cercle nivernais de la voile
 Conseil départemental de l'environnement

BESSON

Comité nivernais d'aide à la construction
 Commission locale d'aménagement et d'urbanisme
 Commission de surveillance de la Maison Maternelle départementale
 Commission de surveillance du Sanatorium de Pignelin
 Conseil de famille des pupilles de la Nièvre
 Conseil départemental de l'enseignement primaire
 Comité départemental de l'enseignement technique
 Conseil d'administration du collège national technique de NEVERS
 Conseil d'administration de l'école normale mixte de NEVERS
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Commission départementale de la circulation
 Conseil d'administration du C.E.S. mixte du Banlay
 Commission départementale de la circulation
 Conseil d'administration du C.E.G. de FOURCHAMBAULT
 Conseil d'administration du C.E.S. de NEVERS Montôts
 Conseil d'administration du C.E.G. de GUERIGNY
 Comité de direction du centre régional de documentation scolaire et profession-
 nelle
 Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux
 d'eau ruraux

Besson (suite)

Commission départementale d'équipement - Ière Section (Equipement scolaire, culturel et sportif)
 Commission de l'aéroport de NEVERS - FOURCHAMBAULT
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais
 Commission de sauvegarde des libertés locales
 Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental

CHAIGNEAU

Comité nivernais d'aide à la construction
 Commission locale pour la préparation du P.M.E.
 Comité technique départemental des transports
 Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre
 Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais
 Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission d'achat d'oeuvres d'art
 Comité départemental d'expansion économique
 Comité régional d'expansion économique
 Commission de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT
 Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales
 Commission d'examen des comptes départementaux
 Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
 Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique
 Comité départemental d'information aux personnes âgées
 Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

CHARLEUF

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais
 Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture
 Commission d'adjudication des vêtements
 Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux
 Conseil d'administration du C.E.G. de CERCY-la-TOUR
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission administrative d'incendie
 Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts
 Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale
 Conseil départemental de l'environnement
 Commission administrative de la maison de retraite de ST BENIN d'AZY

CLEMENT

Conseil d'administration du C.E.G. de DONZY
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission chargée des questions de transports scolaires
 Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais
 Commission d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de COSNE

CLEMENT (suite)

Commission technique sanitaire agricole
 Commission départementale d'équipement - Ière Section (Equipement scolaire, culturel et sportif)
 Comité départemental d'expansion économique
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission de lutte contre le rat musqué
 Commission de l'industrie de l'équarrissage dans la Nièvre
 Commission chargée de préparer le projet de plan des fusions et regroupements de communes dans le département

Dr DES ETAGES

Comité départemental des H.L.M.
 Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents
 Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards
 Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition
 Conseil d'administration du lycée de COSNE-sur-LOIRE
 Comité départemental d'expansion économique
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais
 Commission de sauvegarde des libertés locales
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Comité départemental d'information aux personnes âgées

DEPIERREUX

Comité technique départemental des transports
 Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents
 Commission de contrôle et d'examen des travaux
 Conseil d'administration du C.E.G. de PREMERY
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission chargée des questions de transports scolaires
 Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants
 Commission départementale d'équipement - 4ème Section (Transports, communications et tourisme)
 Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle
 Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales
 Commission paritaire départementale
 Commission départementale de classement des débits de tabac
 Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre
 Commission administrative de l'hôpital psychiatrique de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Conseil départemental de l'environnement

Mle le Dr FIE

Commission d'adjudication des vêtements
 Commission de surveillance du Sanatorium de Pignelin
 Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance
 Commission administrative du sanatorium de Pignelin
 Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards
 Conseil départemental d'hygiène
 Commission consultative du laboratoire départemental
 Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre
 Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte
 contre le cancer
 Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre
 Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher
 Conseil de famille des pupilles de la Nièvre
 Conseil d'administration du C.E.G. de ST AMAND-en-PUISAYE
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Commission de surveillance de la maison maternelle départementale
 Commission administrative de l'hôpital psychiatrique de LA CHARITE-sur-LOIRE

GAUTHE

Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre
 Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances
 scolaires et des loisirs
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais
 Commission chargée de préparer le projet de plan des fusions et regroupements
 de communes dans le département
 Commission départementale des objets mobiliers

GONTARD

Comité nivernais d'aide à la construction
 Commission de contrôle de l'aide médicale
 Conseil d'administration du C.E.G. de DORNES
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de PIAGNY
 Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole
 Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole
 Commission départementale d'équipement - 3ème Section (Equipement agricole,
 forestier et rural)
 Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
 Commission départementale de l'habitat rural
 Conseil d'administration du lycée agricole de MAGNY-COURS

LEPERE

Comité technique départemental des transports
 Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association
 professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre
 Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais
 Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les
 associations

LEPERE (suite)

Commission départementale d'admission à l'aide sociale
 Conseil d'administration du C.E.G. de MOULINS-ENGILBERT
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission chargée des questions de transports scolaires
 Conseil d'administration du centre départemental de documentation pédagogique
 Commission départementale d'équipement - 2ème Section - (Equipement sanitaire et social)
 Commission spéciale des Settons
 Commission de sauvegarde des libertés locales
 Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan
 Commission spéciale du cercle nivernais de la voile
 Commission consultative départementale de la protection civile
 Commission d'adjudication
 Commission paritaire départementale
 Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture
 Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes

MITTERRAND

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle
 Commission de développement économique régional
 Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais
 Commission de sauvegarde des libertés locales
 Conseil d'administration du C.E.G. de MON TSAUCHE
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Commission chargée de l'étude d'implantation d'un ordinateur de bureau à l'échelon régional

Dr MONNEROT

Comité départemental des H.L.M.
 Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents
 Commission de surveillance du sanatorium de Pignelin
 Commission administrative de l'hôpital psychiatrique de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Commission consultative du laboratoire départemental
 Commission administrative de la Maison de retraite de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Conseil d'administration du C.E.G. de POUILLY-sur-LOIRE
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission départementale d'équipement - 2ème Section (Equipement sanitaire et social)
 Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire
 Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental

PERRONNET

Comité départemental des H.L.M.
 Comité technique départemental des transports
 Commission de contrôle et d'examen des travaux
 Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du Nivernais
 Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture
 Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale
 Commission de surveillance du sanatorium de Pignelin
 Commission administrative du sanatorium de Pignelin
 Commission départementale d'admission à l'aide sociale
 Commission administrative de l'hôpital de DECIZE
 Conseil d'administration du C.E.S. de DECIZE
 Conseil d'administration du C.E.T. de DECIZE
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay
 Conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzay
 Commission de recensement des votes aux élections à la Chambre de Métiers
 Commission départementale d'équipement - 5ème Section (Equipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres équipements publics)
 Commission consultative départementale de la protection civile
 Commission départementale de la circulation
 Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre
 Commission paritaire départementale
 Commission d'examen des marchés
 Commission chargée de l'étude d'implantation d'un ordinateur de bureau à l'échelon régional
 Commission chargée de l'acquisition du mobilier et du matériel destinés au futur Palais de Justice de NEVERS
 Commission chargée de préparer le projet de plan des fusions et regroupements de communes dans le département
 Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

PETIT

Comité nivernais d'aide à la construction
 Commission d'examen des marchés
 Comité de contrôle et d'examen des travaux
 Commission d'adjudication
 Commission de surveillance de la maison maternelle départementale
 Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance
 Conseil départemental d'hygiène
 Commission consultative du laboratoire départemental
 Conseil d'administration du C.E.G. de LA MACHINE
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Commission départementale des bourses nationales d'études
 Commission chargée des questions de transports scolaires
 Commission de recensement des votes aux élections à la Chambre de Métiers
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Commission technique consultative de la gare routière publique de voyageurs de NEVERS
 Commission administrative d'incendie

PETIT (suite)

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts
 Commission d'examen des comptes départementaux
 Commission consultative départementale de la protection civile
 Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS
 Conférence régionale des P. et T.
 Conseil d'administration du centre départemental de documentation pédagogique
 Commission paritaire départementale
 Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale
 Commission chargée de l'acquisition du mobilier et du matériel destinés au futur Palais de Justice de NEVERS
 Commission chargée de préparer le projet de plan des fusions et regroupements de communes dans le département
 Conseil départemental de l'environnement
 Commission départemental d'urbanisme
 Commission administrative de la maison de retraite de CERCY-la-TOUR
 Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

PICQ

Comité départemental d'information aux personnes âgées
 Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre
 Comité nivernais d'aide à la construction
 Comité départemental des H.L.M.
 Comité départemental des transports
 Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance
 Commission administrative de l'hôpital psychiatrique de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Commission départementale d'admission à l'aide sociale
 Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre
 Conseil départemental de la protection de l'enfance
 Commission administrative de la maison de retraite de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Conseil départemental de l'enseignement primaire
 Conseil d'administration du C.E.S. de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Conseil d'administration du lycée de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Commission de surveillance de la Maison d'Arrêt de NEVERS
 Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales
 Commission administrative de l'hôpital de LA CHARITE-sur-LOIRE
 Commission administrative d'incendie
 Conseil d'administration de l'association "Maison de la Culture" de NEVERS et de la Nièvre
 Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes
 Commission départementale des bourses nationales d'études

SAURY

Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.
 Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission d'achat d'oeuvres d'art
 Commission départementale des sites, perspectives et paysages

SAURY (suite)

Association régionale du Morvan
 Comité régional d'expansion économique
 Commission spéciale des Settons
 Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan
 Commission spéciale du cercle nivernais de la voile
 Groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental
 Commission chargée de l'étude d'implantation d'un ordinateur de bureau à l'échelon régional
 Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes
 Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre
 Conseil d'administration de l'association "Maison de la Culture" de NEVERS et de la Nièvre
 Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

SAVIGNAT

Commission administrative de l'hospice de VARZY
 Comité départemental de l'enseignement technique
 Conseil d'administration du C.E.T. de VARZY-CORBIGNY
 Conseil d'administration du C.E.G. de VARZY
 Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques de la France
 Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole
 Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole
 Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux
 Comité départemental de développement agricole
 Commission départementale des structures agricoles
 Comité départemental de la promotion sociale
 Comité départemental d'expansion économique
 Comité régional d'expansion économique
 Comité départemental de l'habitat rural
 Commission départementale d'équipement - 3ème Section (Equipement agricole, forestier et rural)
 Conseil d'administration du lycée agricole de MAGNY-COURS
 Comité départemental d'information aux personnes âgées

Dr SIGNE

Comité technique départemental des transports
 Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre
 Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées
 Commission administrative de l'hôpital de CHATEAU-CHINON
 Conseil d'administration du C.E.S. de CHATEAU-CHINON
 Commission de surveillance des colonies de vacances
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle
 Conseil d'administration du C.E.T. de CHATEAU-CHINON
 Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale

THEURIOT

Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux
 Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées
 Conseil départemental de l'enseignement primaire
 Conseil d'administration du C.E.G. de ST SAULGE
 Association "Nièvre-Tourisme"
 Comité départemental d'expansion économique
 Commission d'étude sur l'organisation de la pêche
 Conseil d'administration du lycée agricole de MAGNY-COURS
 Commission administrative d'incendie
 Commission d'examen des comptes départementaux
 Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique
 Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits
 équipements sportifs dans les communes
 Commission départementale des structures agricoles

LISTE DES COMMISSIONS
où SIEGENT DES CONSEILLERS GENERAUX

I - TRAVAUX PUBLICS - URBANISME ET CONSTRUCTION

Comité nivernais d'aide à la construction

MM. le Dr BENOIST (en qualité de maire)	MM. PICQ
PETIT	CHAIGNEAU
BESSON	GONTARD
AUBOIS	

Commission locale pour la préparation du P.M.E.

M. CHAIGNEAU

Commission départementale d'amélioration de l'habitat urbain

M. AUBOIS

Commission départementale d'urbanisme

MM. AUBOIS	Titulaire
PETIT	Suppléant

Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.

MM. le Dr BARBIER
le Dr BENOIST
SAURY

Comité départemental des H.L.M.

MM. le Dr BARBIER
AUBOIS
le Dr DES ETAGES
PERRONNET
le Dr MONNEROT
PICQ

Création d'un groupe de travail chargé de proposer un programme d'équipement départemental

MM. BESSON	MM. le Dr MONNEROT
le Dr BARBIER	SAURY
BARREAU	AUBOIS

Comité départemental des Transports :

Titulaires : MM. DEPIERREUX	Suppléants : MM. le Dr SIGNE
LEPERE	AUBOIS
PERRONNET	CHAIGNEAU
BARREAU	PICQ

XIII

Commission prévue par l'article 6 de la convention passée avec l'association professionnelle des transports voyageurs de la Nièvre

Titulaires : MM. le Dr SIGNE
CHAIGNEAU

Suppléant : M. LEPERE

Commission locale d'aménagement et d'urbanisme

M. BESSON

Association nationale pour l'étude de la communauté de la Loire et de ses affluents

M. AUBOIS

Société d'économie mixte d'étude pour la communauté de la Loire et de ses affluents

Titulaire : M. le Dr DES ETAGES

Suppléants : MM. DEPIERREUX
le Dr MONNEROT

Commission d'examen des marchés

MM. PETIT
PERRONNET

Commission de contrôle et d'examen des travaux

MM. PETIT
PERRONNET
DEPIERREUX
le Dr BARBIER

Commission d'adjudication

MM. LEPERE
PETIT

Commission départementale de contrôle des opérations immobilières

M. AUBOIS

Commission chargée d'étudier les projets d'utilisation du canal du nivernais

MM. le Dr BARBIER
le Dr BERRIER
PERRONNET
CHAIGNEAU

MM. LEPERE
CHARLEUF
SAURY

Commission chargée de l'étude d'une nouvelle répartition de l'aide du département en faveur de la voirie communale

MM. PERRONNET
AUBOIS
le Dr BARBIER

MM. CHARLEUF
PETIT
le Dr SIGNE

Commission spéciale pour la nouvelle Préfecture

MM. AUBOIS
PERRONNET
CHAIGNEAU
CHARLEUF
LEPERE

II - HYGIENE ET PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Commission de surveillance de la Maison Maternelle départementale

Mle le Dr FIE
MM. BESSON
PETIT

Commission de surveillance du foyer départemental de l'enfance

Mle le Dr FIE
MM. PETIT
PICQ

Commission de surveillance du Sanatorium de Pignelin

Mle le Dr FIE
MM. BESSON
PERRONNET
le Dr MONNEROT

Commission administrative du Sanatorium de Pignelin

Mle le Dr FIE (en qualité de suppléant du Président du Conseil
Général)
M. PERRONNET

Commission administrative de l'hôpital Psychiatrique de LA CHARITE-sur-LOIRE

M. le Dr MONNEROT (en qualité de suppléant du Président de
l'assemblée départementale)
Mle le Dr FIE
MM. PICQ
DEPIERREUX

Commission départementale de la médaille de la famille française

M. le Dr BERRIER

Commission départementale d'admission à l'aide sociale

MM. LEPERE
PERRONNET
PICQ

Commission de contrôle de l'aide médicale

MM. le Dr BERRIER
GONTARD

Commission d'étude en vue d'améliorer la situation hospitalière des vieillards

MM. le Dr BARBIER
le Dr BERRIER
le Dr DES ETAGES
Mle le Dr FIE

Conseil départemental d'hygiène

Mle le Dr FIE
M. PETIT

Commission consultative du laboratoire départemental

Mle le Dr FIE
MM. PETIT
le Dr MONNEROT

Comité départemental d'éducation sanitaire et sociale de la Nièvre

Mle le Dr FIE
M. PICQ

Comité départemental de transfusion sanguine

M. le Dr BARBIER

Comité de répartition des fonds recueillis au cours de la semaine de lutte contre le cancer

Mle le Dr FIE

Comité départemental de la ligue nationale contre le cancer

M. le Dr BARBIER

Comité antituberculeux d'entraide et d'éducation sanitaire de la Nièvre

Mle le Dr FIE

Filiale nivernaise de l'oeuvre Grancher

Mle le Dr FIE

Conseil de famille des pupilles de la Nièvre

Mle le Dr FIE
M. BESSON

Commission d'adjudication des vêtements

M. le Dr FIE
M. CHARLEUF

Comité départemental de liaison et de coordination des services sociaux

MM. le Dr BARBIER
CHARLEUF
THEURIOT

Comité départemental de la promotion sociale

MM. le Dr BARBIER
SAVIGNAT

Commission chargée de prendre contact avec l'association nivernaise pour l'étude et le traitement du diabète et des maladies de la nutrition

MM. le Dr BARBIER
le Dr BENOIST
le Dr DES ETAGES

Comité départemental de la coordination d'aide aux personnes âgées

MM. le Dr SIGNE
THEURIOT

Commission administrative de l'hôpital de :

DECIZE : M. PERRONNET LA CHARITE : M. PICQ
CHATEAU-CHINON : M. le Dr SIGNE NEVERS :

Commission administrative de l'hospice de :

ST PIERRE-le-MOUTIER : M. AUBOIS
VARZY : M. SAVIGNAT

Conseil départemental de la protection de l'enfance

M. PICQ

Commission administrative de la maison de retraite de :

LA CHARITE-s-LOIRE : MM. le Dr MONNEROT ST BENIN d'AZY : M. CHARLEUF
PICQ
CERCY-la-TOUR : M. PETIT

Comité départemental d'information aux personnes âgées

MM. CHAIGNEAU MM. le Dr DES ETAGES
PICQ SAVIGNAT

Commission de surveillance de l'école d'infirmières de la Croix-Rouge de NEVERS

M. le Dr BARBIER

III - EDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS

Conseil départemental de l'enseignement primaire

MM. AUBOIS
 BESSON
 THEURIOT
 PICQ

Comité départemental de l'enseignement technique

MM. SAVIGNAT
 BESSON

Conseil d'administration du collège national technique de NEVERS

M. BESSON

Conseil d'administration des établissements d'enseignement public du niveau du second degré

Ecole Normale mixte de NEVERS	MM. BESSON et AUBOIS
C.E.G. de LA MACHINE	PETIT
C.E.G. de LUZY	le Dr BENOIST
C.E.G. de FOURCHAMBAULT	BESSON
C.E.G. de CERCY-la-TOUR	CHARLEUF
C.E.G. de CORBIGNY	le Dr BERRIER
C.E.G. de DONZY	CLEMENT
C.E.G. de DORNES	GONTARD
C.E.G. de GUERIGNY	BESSON
C.E.G. d'IMPHY	
C.E.G. de LORMES	BARREAU
C.E.G. de MOULINS-ENGILBERT	LEPERE
C.E.G. de MON TSAUCHE	MITTERRAND
C.E.G. de POUILLY-sur-LOIRE	le Dr MONNEROT
C.E.G. de PREMERY	DEPIERREUX
C.E.G. de ST AMAND-en-PUISAYE	le Dr FIE
C.E.G. de ST PIERRE-le-MOUTIER	AUBOIS
C.E.G. de ST SAULCE	THEURIOT
C.E.G. de VARZY	SAVIGNAT
C.E.S. de CHATEAU-CHINON	le Dr SIGNE
C.E.S. de DECIZE	PERRONNET
C.E.S. de LA CHARITE-sur-LOIRE	PICQ
C.E.S. de NEVERS Vicotr Hugo	AUBOIS
C.E.S. de NEVERS Montôts	BESSON
C.E.S. mixte du Banlay	BESSON
C.E.T. de VARZY-CORBIGNY	SAVIGNAT
C.E.T. de DECIZE	PERRONNET
C.E.T. de NEVERS Montôts et annexe de FOURCHAMBAULT	
C.E.T. de CHATEAU-CHINON	le Dr SIGNE
Lycée Jules Renard NEVERS	
Lycée de NEVERS Banlay	

Lycée de COSNE-sur-LOIRE
Lycée de LA CHARITE-s-LOIRE
Lycée de CLAMECY
Lycée Jean-Jaurès NEVERS

le Dr DES ETAGES
PICQ
le Dr BARBIER

Commission départementale de protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des loisirs

M. GAUTHE

Commission de surveillance des colonies de vacances

MM. le Dr SIGNE
DEPIERREUX
le Dr BERRIER
PETIT
PERRONNET
Mle le Dr FIE

Association "Nièvre-Tourisme"

MM. BARREAU
le Dr BARBIER
le Dr SIGNE
CONTARD
CLEMENT
THEURIOT
le Dr BENOIST
CHAIGNEAU

MM. CHARLEUF
le Dr BERRIER
DEPIERREUX
SAURY
LEPERE
PERRONNET
le Dr MONNEROT
GAUTHE

Commission d'achat d'oeuvres d'art

MM. CHAIGNEAU
SAURY
le Dr BERRIER

Commission départementale des sites, perspectives et paysages

MM. SAURY
le Dr BERRIER

Conseil de perfectionnement du centre public d'orientation professionnelle

M. AUBOIS

Comité de direction du centre régional de documentation scolaire et professionnelle

M. BESSON

Commission départementale de l'action touristique

M. le Dr BARBIER

Conseil d'administration du centre départemental de documentation pédagogique

MM. PETIT
LEPERE

Association régionale du Morvan

M. SAURY

Commission départementale des bourses nationales d'études

MM. PETIT
PICQ

Conseil d'administration de l'association "Maison de la Culture" de la Nièvre
et de NEVERS

MM. SAURY
le Dr BENOIST (en qualité de maire)
PICQ

Comité départemental de l'inventaire des monuments et richesses artistiques
de la France

Titulaire : M. SAVIGNAT

Suppléant : M. le Dr BARBIER

Commission chargée des questions de transports scolaires

MM. CLEMENT
DEPIERREUX
BARREAU
LEPERE
PETIT

Commission académique de la carte scolaire

M. le Dr BARBIER

IV - AGRICULTURE - COMMERCE - INDUSTRIE

Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de PLAGNY

M. GONTARD

Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais

MM. GAUPHE)
CLEMENT) Titulaires
Suppléant

Commission départementale de constatation des salaires normaux et courants

MM. AUBOIS
DEPIERREUX

Comité de gestion du fonds de solidarité des houillères du bassin de Blanzay

M. FERRONNET

Conseil d'administration des houillères du bassin de Blanzey

M. PERRONNET

Commission d'enquête pour la défense de la forêt morvandelle

MM. le Dr SIGNE
BARREAU
MITTERRAND

Comité départemental de l'habitat rural

MM. SAVIGNAT
GONTARD

Commission technique sanitaire agricole

M. CLEMENT

Comité départemental de l'enseignement et de formation professionnelle agricole

MM. SAVIGNAT Titulaire
GONTARD Suppléant

Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole

MM. SAVIGNAT
GONTARD

Commission administrative du service départemental d'entretien des réseaux d'eau ruraux

MM. le Dr BENOIST
BARREAU
BESSON
SAVIGNAT

Commission de recensement des votes aux élections à la chambre des métiers

MM. PETIT
PERRONNET

Comité départemental de développement agricole

M. SAVIGNAT

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de CLAMECY

M. le Dr BARBIER

Conseil d'action et de perfectionnement du foyer du progrès agricole de COSNE

M. CLEMENT

Commission départementale des structures agricoles

Titulaire : M. SAVIGNAT Suppléant : M. THEURIOT

Comité départemental d'expansion économique

MM. le Dr BARBIER
le Dr BENOIST
CHAIGNEAU
SAVIGNAT

MM. le Dr DES ETAGES
CLEMENT
le Dr BERRIER
THEURIOT

Comité régional d'expansion économique

MM. SAURY
CHAIGNEAU
SAVIGNAT
le Dr BARBIER

Commission de développement économique régional

MM. MITTERRAND
le Dr BENOIST

Commission départementale d'équipement

1ère Section (Equipement scolaire, culturel et sportif)

MM. BESSON
CLEMENT

et, à titre consultatif, pour l'examen du plan d'équipement sportif et socio-éducatif

M. BARREAU

2ème Section (Equipement sanitaire et social)

MM. le Dr MONNEROT
LEPERE

3ème Section (Equipement agricole, forestier et rural)

MM. GONTARD
SAVIGNAT

4ème Section (Transports, communications et tourisme)

M. DEPIERREUX

et, à titre consultatif, pour l'examen des questions touristiques

M. BARREAU

5ème Section (Equipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres équipements publics)

M. PERRONNET

Commission d'étude sur l'organisation de la pêche

MM. le Dr BARBIER
THEURIOT
PETIT

MM. CHARLEUF
BARREAU
le Dr DES ETAGES

Commission de l'aéroport de NEVERS-FOURCHAMBAULT

MM. le Dr BARBIER
BESSON
CHAIGNEAU

Comité d'études et de recherches pour la décentralisation industrielle

MM. le Dr BENOIST
DEPIERREUX
BESSON
CHARLEUF
BARREAU
CLEMENT

Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais

MM. MITTERRAND
le Dr DES ETAGES
le Dr BENOIST
BESSON

Conseil d'administration du lycée agricole de MAGNY-COURS

MM. SAVIGNAT
THEURIOT
GONTARD

S.A.F.E.R. de Bourgogne

M. BARREAU

Commission de l'industrie de l'équarrissage dans la Nièvre

M. CLEMENT

Commission technique consultative de la gare toutière de voyageurs de NEVERS

M. PETIT Titulaire
 Suppléant

V - DIVERS

Commission administrative d'incendie

Titulaires : MM. CHARLEUF
 PETIT
 BARREAU

Suppléants : MM. le Dr BERRIER
 THEURIOT
 PICQ

Commission départementale de sécurité

M. BARREAU

Commission spéciale de lutte contre les incendies de forêts

MM. PETIT
 CHARLEUF

Commission spéciale des Settons

MM. le Dr BENOIST
 LEPERE
 SAURY

Commission de surveillance de la maison d'arrêt de NEVERS

M. PICQ

Commission départementale de réforme des agents des collectivités locales

Titulaires : MM. CHAIGNEAU
 DEPIERREUX

Suppléants : MM. AUBOIS
 PICQ

Commission départementale de classement des débits de tabac

M. DEPIERREUX

Commission d'examen des comptes départementaux

MM. CHAIGNEAU
 PETIT
 THEURIOT

Commission de lutte contre le rat musqué

M. CLEMENT

Commission de sauvegarde des libertés locales

MM. MITTERRAND
 le Dr BENOIST
 le Dr DES ETAGES
 LEPERE
 BESSON

Commission consultative départementale de la protection civile

MM. LEPERE) Titulaires
PETIT)
PERRONNET Suppléant

Commission départementale de la circulation

M. PERRONNET

Commission spéciale du circuit automobile de MAGNY-COURS

MM. CHAIGNEAU MM. GONTARD
le Dr BENOIST le Dr BARBIER
AUBOIS PETIT

Conférence régionale des P. et T.

M. PETIT

Conseil départemental du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre

M. PERRONNET

Commission chargée de suivre l'aménagement touristique et sportif du Morvan

MM. le Dr BENOIST
LEPERE
BARREAU
le Dr BARBIER
SAURY

Commission spéciale de l'aéroclub et de l'aéronautique

MM. CHAIGNEAU
THEURIOT
le Dr BENOIST

Commission spéciale du cercle nivernais de la voile

MM. le Dr BERRIER
SAURY
LEPERE

Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire

MM. MITTERRAND MM. le Dr BARBIER
le Dr BENOIST le Dr MONNEROT
le Dr DES ETAGES BESSON

Commission paritaire départementale

Titulaires : MM. PETIT
LEPERE

Suppléants : MM. DEPIERREUX
PERRONNET

Association pour la formation et le perfectionnement des travailleurs sociaux
pour les régions de Bourgogne et de Franche-Comté

M. BARREAU

Conseil départemental de l'environnement

Arrondissement de COSNE	: M. DEPIERREUX
Arrondissement de CHATEAU-CHINON	: M. CHARLEUF
Arrondissement de CLAMECY	: M. le Dr BERRIER
Arrondissement de NEVERS	: M. PETIT

Caisse départementale des monuments et des sites de la Nièvre

MM. SAURY
le Dr BENOIST (en qualité de maire)
GAUTHE
PICQ
DEPIERREUX

Commission chargée de l'étude d'implantation d'un ordinateur de bureau à
l'échelon régional

MM. MITTERRAND
SAURY
le Dr BARBIER
PERRONNET

Commission chargée de l'acquisition du mobilier et du matériel destinés au
futur Palais de Justice de NEVERS

MM. PERRONNET
PETIT

Commission chargée de préparer le projet de plan des fusions et regroupements
de communes dans le département

MM. GAUTHE
CLEMENT
PERRONNET
PETIT

Comité de bassin "Loire-Bretagne"

M. AUBOIS

Commission chargée d'arrêter le programme concernant la réalisation de petits équipements sportifs dans les communes

1ère Commission : MM. THEURIOT
SAURY

2ème Commission : MM. AUBOIS
LEPERE

3ème Commission : MM. le Dr BARBIER
PICQ

Commission départementale des objets mobiliers

MM. GAUTHE
BARREAU

Commission départementale de la circulation

M. BESSON

Commission chargée d'examiner les demandes de subventions formulées par les associations

MM. PETIT
SAURY
LEPERE

MM. PERRONNET
le Dr BARBIER
CHAIGNEAU

I

PROPRIETES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX

— 2 —

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 2I
-

I

CONSTRUCTION d'UNE CASERNE DE GENDARMERIE à PREMERY

Réponse à un voeu

2ème Commission

Au cours de votre séance du II janvier 1972 vous avez adopté un voeu émis par M. DEPIERREUX sur la construction d'une caserne de gendarmerie à PREMERY.

Je vous rappelle que vous avez déjà statué sur la réalisation de ce projet lors de votre session du 17 juin 1969 et que vous l'avez inscrit en n° 2 sur la liste d'urgence départementale après la caserne de CHATEAU-CHINON.

Le financement de cette dernière est maintenant assuré et les travaux vont commencer prochainement.

La Construction d'une caserne à PREMERY ne pourra être envisagé qu'après l'achèvement de celle de CHATEAU-CHINON.

Ce projet se trouve donc classé, à l'heure actuelle, avec le n° I de la liste départementale et je m'emploierai pour ma part à en favoriser la programmation effective en fonction des enveloppes annuelles qui seront ouvertes au niveau régional par la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales pour le financement des casernes de gendarmerie.

II

TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS -

VOIRIE - URBANISME ET CONSTRUCTIONS

-:-:-:-

LIAISONS FERROVIAIRES PARIS / ST PIERRE-le-MOUTIER

Réponse à un voeu

Lors de sa deuxième session ordinaire, le 26 octobre 1971, vous avez adopté un voeu demandant l'arrêt en gare de ST PIERRE-le-MOUTIER du train n° 5 909.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après connaissance de la réponse qui m'a été communiquée par M. le Directeur du réseau sud-est de la S.N.C.F. :

"J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette requête a fait l'objet d'un examen attentif dont je vous prie de trouver, ci-après les conclusions.

Le train 5 909 est destiné à établir une relation rapide de fin de soirée, en 1ère et 2ème classes, entre PARIS et CLERMONT-FERRAND, les arrêts intermédiaires étant limités aux gares les plus importantes afin de réduire au minimum son temps de parcours et d'obtenir une heure d'arrivée encore acceptable à CLERMONT-FERRAND.

Il est précédé par le train rapide de 1ère classe "Arverne" lequel, par son standing supérieur en confort et en rapidité -4 H 06 pour relier PARIS à CLERMONT-FERRAND au lieu de 4 H 55- ne peut être considéré comme une relation comparable.

Si nous accordions l'arrêt du train 5 909 à ST PIERRE-le-MOUTIER, il est à peu près certain que des localités comme FOURCHAMBAULT et VARENNES-sur-ALLIER, d'ailleurs plus importantes, demanderaient à bénéficier de la même faveur ; il nous serait alors très difficile de repousser ces requêtes.

Ne pouvant, de plus, accélérer la marche particulièrement tendue de ce train, ni retarder son heure d'arrivée à CLERMONT-FERRAND estimée déjà très tardive, il ne nous est pas possible d'accorder cet arrêt et je vous en exprime mes regrets".

DIRECTION DE L'EQUIPEMENT

3

REFECTION DE LA R. N. 78 ENTRE FRASNAY
ET TAMNAY-en-BAZOIS

Réponse à un voeu

2ème Commission

Au cours de la séance du II janvier 1972, M. SAURY et M. le Docteur SIGNE, Conseillers Généraux ont déposé un voeu tendant à la réfection de la route nationale n° 78 dans sa section comprise entre FRASNAY et TAMNAY-en-BAZOIS.

Sur près de 3 kilomètres, la chaussée qui repose sur un terrain argileux est en effet très déformée et sa remise en état ne peut être envisagée que par un renforcement général.

Le coût de l'opération étant beaucoup trop élevé pour en permettre l'imputation sur les crédits d'entretien courant mis à la disposition de la Direction départementale de l'Equipement, cette réfection ne pourra être envisagée qu'après avoir été retenue au niveau de la Direction des Routes et avoir fait ensuite l'objet d'une autorisation de programme.

Pour l'année 1972, l'Administration Centrale n'a pas encore demandé à ses services extérieurs de présenter des propositions dans ce domaine.

SERVICE DE LA COORDINATION
ET DE L'ACTION ECONOMIQUE

4

CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE à PREMERY

Réponse à un voeu

2ème Commission

Lors de votre 3ème Session Extraordinaire de 1971, séance du II janvier 1972, vous avez émis un voeu tendant à ce que la construction du bureau de poste de PREMERY soit incluse dans le plus prochain programme de l'administration des Postes et Télécommunications.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette opération est placée en 7ème position sur la liste des centres de distribution motorisée en zone rurale à réaliser en Bourgogne au cours du VIème Plan, et que les quatre premiers de ces centres ont été financés en 1971 et en 1972.

Le financement du bureau de PREMERY, qui se trouve maintenant au 3ème rang, sera demandé pour 1973.

Dans cette perspective, M. le Directeur régional des Postes et Télécommunications fait entreprendre l'étude du projet de construction qui sera confié à M. BOSQUET, architecte agréé de l'administration, à AUXERRE.

DIRECTION de l'EQUIPEMENT

Aménagement de la jonction de la route
ANTHIEN - CROPIGNY avec la RN 485

Réponse à un voeu

Au cours de la séance du 11 janvier 1972, un voeu a été déposé par M. le Docteur BERRIER, Conseiller Général, demandant que soit supprimé ou aménagés l'angle aigu qui oblige les véhicules à manoeuvrer sur la route nationale dans un virage sans visibilité à la jonction de la RN 485 avec la route ANTHIEN - CROPIGNY : voie communale N° 202 de la commune de CHITRY-les-MINES.

Il est pratiquement impossible, en effet, pour un gros camion venant du hameau de CROPIGNY de prendre la direction de CLAMECY, sans emprunter toute la largeur de la chaussée de la route nationale, car les axes des deux voies se coupent sous un angle aigu d'environ 40 °, dans un relief de terrain difficile.

Aucune amélioration véritable ne peut être apportée sans que soit rectifié le tracé de la voie communale sur près de deux cents mètres à partir de l'intersection. Ces travaux, très coûteux en raison de l'importance des terrassements, seraient à la charge de la commune de CHITRY-les-MINES.

Il semble toutefois possible d'apporter une très légère amélioration en atténuant l'angle aigu sur le domaine public national. Le service local de la direction de l'Equipement envisage de réaliser ce travail très prochainement.

DIRECTION de l'EQUIPEMENT

Rectification de deux virages sur la RN 458
au lieu dit "Ranceau" à proximité du carrefour
avec le CD 34

Réponse à un voeu

Lors de la séance du Conseil Général en date du 11 janvier 1972, MM. THEURIOT et le DR BERRIER, Conseillers Généraux, ont déposé un voeu tendant à la rectification de deux virages sur la RN 458 au lieu-dit "Ranceau", Commune de SAINT SAULGE à proximité du carrefour avec le CD 34.

Le tracé de la route présente à cet endroit des sinuosités très prononcées sur environ 700 mètres.

Le montant des travaux d'une rectification ne pourrait être valablement estimé qu'après l'étude détaillée du projet, mais en toute première approximation on pourrait avancer la somme de 250.000f.

Les crédits d'entretien mis à la disposition de la direction départementale de l'Equipement ne permettent pas d'envisager cette réalisation.

Les opérations de cette nature doivent d'ailleurs faire l'objet d'une autorisation de programme et bénéficier de crédits spéciaux mais l'Administration Supérieure n'a demandé à ce sujet, aucune proposition pour l'année 1972.

Aucune suite ne peut donc être donnée, actuellement, au moins, au voeu déposé.

DIRECTION de l'EQUIPEMENT

Aménagement, à MAGNY-COURS, du carrefour
formé par la voie communale n° 8 et la R.N. 7

Réponse à un voeu

Au cours de la séance du 11 janvier 1972, M. le Docteur BENOIST, Conseiller Général, a déposé un voeu demandant l'aménagement du carrefour formé par la voie communale n° 8 de MAGNY-COURS et la R.N. 7, au lieu-dit "Le Brignon".

L'intersection de la voie communale n° 8 et de la R.N. 7 se situe à quelques dizaines de mètres du sommet de la côte dite du Brignon, sur la R.N. 7. Il n'y a aucune visibilité en direction de MOULINS à cet endroit où il serait très dangereux de traverser la chaussée.

C'est pourquoi la ligne jaune continue a été maintenue lors de la réfection de la peinture sur chaussée en 1970.

Consciente du danger et de la gêne occasionnée aux usagers, la municipalité de MAGNY-COURS a décidé de reporter l'intersection au sommet de la côte.

Les travaux qui ont pu être entrepris au cours du mois de février dernier sont terminés depuis le début du mois de mars et la rectification a été livrée immédiatement à la circulation.

DIRECTION de l'EQUIPEMENT

REFECTION du CHEMIN RELIANT ST PARIZE le CHATEL
et la RN 7 et DESSERVANT le LYCEE AGRICOLE
et le CIRCUIT AUTOMOBILE

Réponse à un voeu

Au cours de la séance du 11 janvier 1972, M. le Docteur BENOIST, Conseiller Général, considérant l'état déplorable dans lequel se trouve la "route départementale" reliant ST PARIZE LE CHATEL à la route nationale N° 7 en passant par MAGNY COURS, a demandé que des crédits de réfection soient affectés d'urgence à son amélioration.

Cette voie n'est pas un chemin départemental, mais un ensemble de deux voies communales, la voie communale N° 6 de ST PARIZE le CHATEL sur 1 580m, et la voie communale N° 2 de MAGNY COURS sur 1 030m dont l'entretien incombe aux deux communes intéressées.

DIRECTION de l'EQUIPEMENT

Situation des auxiliaires routiers
permanents des Ponts et Chaussées

Au cours de la séance du 11 janvier 1972, M. le Docteur BENOIST a déposé un voeu demandant que la situation des ouvriers auxiliaires routiers soit alignée sur celle des ouvriers auxiliaires des Parcs et Ateliers.

Les ouvriers auxiliaires routiers sont régis par un règlement approuvé par l'Assemblée Départementale le 21 janvier 1971. Il est prévu dans l'article 11 § 3 et 4 que le régime indemnitaire et des frais de déplacement est identique à celui des Agents de travaux titulaires.

En effet ces deux catégories de personnels travaillent ensemble dans les mêmes conditions et horaires et essentiellement à l'entretien et aux réparations des réseaux routiers.

Quant aux modalités de fixation de leurs salaires, celles-ci ont été améliorées en tenant compte de l'ancienneté (cf réponse au voeu de M. les Conseillers Généraux BESSON et PERRONNET).

Par contre les ouvriers de Parcs (auxiliaires ou titulaires) ont des tâches différentes et sont principalement employés en qualité de chauffeurs, mécaniciens, menuisiers, conducteurs d'engins etc... Ils sont rémunérés suivant un barème dépendant de leur qualification dans les spécialités exposées ci-dessus.

Dans ces conditions, il n'est pas possible d'aligner les salaires de ces deux catégories de personnel.

DESSERTE DES HAMEAUX DE
 FOSSE & CHAMPCHEUR PAR LE SERVICE D'AUTOCAR
CHATEAU CHINON - MOULINS ENGILBERT

REPONSE A UN VOEU

3ème COMMISSION

Au cours de la 5ème Session Extraordinaire du Conseil Général du 21 Janvier 1971, MM. les Conseillers Généraux Docteur SIGNE et LEPERE avaient émis un voeu demandant que le trajet du Service d'Autocar MOULINS ENGILBERT - CHATEAU CHINON soit détourné par les Hameaux de FOSSE et CHAMPCHEUR.

En réponse à ce voeu, je vous avais fait connaître, lors de la 1ère session ordinaire de 1971, que l'exploitant de ce service, M. MERCURE à CHATEAU CHINON, indiquait que le détour demandé ne paraissait pas susceptible de fournir un nombre de voyageurs suffisant pour motiver un allongement de cette ligne très peu fréquentée.

Je vous précisais, en outre, que ce Service déjà déficitaire était subventionné par le Département de la Nièvre conformément aux dispositions de la Convention passée avec l'Association Professionnelle de Voyageurs approuvée le 24 Mars 1948, et qu'en conséquence il apparaissait difficile d'envisager le détour demandé qui ne ferait qu'accroître le déficit de l'Entreprise exploitante et corrélativement augmenterait la subvention départementale attribuée.

Au cours du débat qu'a soulevé cette question, je vous avais indiqué que je vous fournirais les éléments chiffrés ne figurant pas dans ma réponse.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces éléments résultant du bilan d'exploitation de l'année 1970, présenté pour cette ligne par la Société des Cars MERCURE et dont copie est annexée au présent rapport.

Ce bilan fait ressortir :

- une recette de 3 420 Fr (Hors taxes) y compris la subvention départementale de 1 808 Fr (Hors taxes), pour 5 984 km effectués soit 0,571 par kilomètre.
- un prix de revient d'exploitation correspondant de 6 518 Fr soit : 1,089 Fr par kilomètre.

IO (suite)

Le déficit au kilomètre est donc de :

$$1,089 \text{ Fr} - 0,571 \text{ Fr} = 0,518 \text{ Fr}$$

soit pour cette ligne et pour l'année 1970 : 3 098 Fr.

Le kilométrage effectué au cours de l'année 1971 est inférieur à celui de l'année précédente puisqu'à compter du 14 Septembre 1970 la desserte de la ligne CHATEAU CHINON - MOULINS ENGILBERT avait été ramenée de 4 allers et retours à 2 allers et retours par semaine ce qui correspond à 3 536 km pour l'année.

Selon les bases de l'année 1970 le déficit serait évalué à :

$$0,518 \text{ Fr} \times 3\,536 \text{ km} = 1\,831 \text{ Fr.}$$

Le détour par les hameaux de FOSSE et CHAMPCHEUR augmenterait le kilométrage de chaque parcours de 1,800 km soit pour l'année, de 374 km.

Le déficit de la ligne serait accru de :

$$0,518 \text{ Fr} \times 374 \text{ km} = 193 \text{ Fr}$$

ce qui le porterait à : $1\,831 + 193 = 2\,024 \text{ Fr.}$

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner acte de cette communication.

SOCIETE DES ARS ERCURE

à

IO(suite)

 HATEAU HINON

BILAN D'EXPLOITATION DE L'ANNEE

1970

CALCUL DES FRAIS FIXES AU KILOMETRE POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE EN 1970

kilométrage total effectué par les véhicules de l'entreprise en 1970 :

770 000 km.

SALAIRES :

- du Gérant	45 000,00 Fr
- du Directeur	24 000,00 Fr
- de la Secrétaire	10 800,00 Fr
- du Mécanicien	14 400,00 Fr

93 200,00 Fr

+ charges 29 380,00 Fr

122 580,00 Fr

- Pour 1 km = $\frac{122\,580,00 \text{ Fr}}{770\,000 \text{ km}} = \underline{\underline{0,1590 \text{ Fr}}}$ (1)

AUTRES FRAIS :

- Impôts divers	6 827,37 Fr
- T.S.F. extérieurs	7 378,43 Fr
- Voyages et déplacements	30 904,05 Fr
- Frais divers de gestion	5 118,63 Fr
- Frais Financiers	27 269,22 Fr

77 497,60 Fr

- Pour 1 km = $\frac{77\,497,60 \text{ Fr}}{770\,000 \text{ km}} = \underline{\underline{0,1006 \text{ Fr}}}$ (1)

IO (suite)

LIGNES CHATEAU CHINON - MOULINS ENGILBERT :

Véhicule utilisé pour assurer le service :

1 car CITROEN n° 553 FT 58 - type 47 DIP - 30 Places
- puissance 14 C.V.

Personnel utilisé pour assurer les deux services :

1 Chauffeur - receveur.

LIGNES	Jours de Fonctionnement	Km subvent.	SUBVENTION 70		C.A. 70	
			TTC	HT	TTC	HT
CHATEAU CHINON - MOULINS EN.	Judi et samedi	5 984	2 126	1 808	1 896,50	1 612

I - RECETTE TOTALE

	T.T.C.	H.T.
CHATEAU CHINON - MOULINS ENGILBERT	4 022,50 Fr	3 420,00 Fr

soit au km : $\frac{3\,420}{5\,984} = \underline{\underline{0,5715 \text{ Fr}}}$

- Kilométrage total effectué dans l'année 1970 par le véhicule :

24 000 km.

II - CALCUL DU PRIX DE REVIENT KILOMETRIQUE :

- carburant	25L/100 km - le litre 0,7 Fr soit $\frac{0,7 \times 25}{100} =$	0,1750
- pneus	: 6 pneus 8.25.20 à 305,73 Fr pour 25 000 km soit $\frac{6 \times 305,73}{25\ 000} =$	0,0733
- lubrifiants :	(20 L. huile x 1,636 Fr = 32,72) pour 3500 km (2 kg graisse x 1,80 Fr = 3,60) <u>38,53</u> (1 L. huile x 2,21 Fr = 2,21) <u>3 500</u>	0,0110
- entretien :	325,49 Fr pour 24 000 km soit $\frac{325,49}{24\ 000}$	0,0135
- assurance :	5,2 % du C.A. TTC soit $\left\{ \begin{array}{l} 4022,50 \text{ Fr} \times 5,2 = \\ 5\ 984 \times 100 \\ 4018,80 \text{ Fr} \times 5,2 = \\ 6\ 160 \end{array} \right.$	0,0350
- amortissement :	véhicule d'une valeur de 8000 Fr soit $\frac{8000 \times 20}{24000 \times 100} =$	0,0666
- chauffeur :	salaire brut annuel 12 130 Fr (le 1/3 pour 2 lignes et 12 144 km) salaire + charges $\frac{12130}{3} + \frac{12\ 130}{3} \times 36,32 \% = 5512$ Fr soit au km $\frac{5512}{12144} =$	0,4538
- frais fixes :	Salaires	0,1590
	autres frais	0,1006
	- décomptés en (19)	-----

PRIX DE REVIENT AU KM 1,0894

PRIX DE REVIENT POUR L'ENSEMBLE DES KILOMETRES :

$1,0894 \times 5\ 984 = 6\ 518,97$ Fr

III - BILAN POUR L'ANNEE 1970 :

Prix de revient pour l'ensemble de la ligne	6 518 Fr
Recettes annuelles 1970 - H.T.	3 420 Fr

II) E F I C I T 3 098 Fr

AMENAGEMENT DES HORAIRES & DES ITINERAIRES DES TRANSPORTS
EN COMMUN DESSERVANT CERTAINES LOCALITES DU MORVAN

REPONSE A UN VOEU

3ème COMMISSION.

Au cours de la 1ère Session ordinaire de 1971, du Conseil Général, Monsieur le Docteur SIGNE, Conseiller Général à CHATEAU CHINON, a émis un voeu demandant que les horaires et les itinéraires de certains Services de Cars soient revus et mieux aménagés, et en particulier :

- que le car LUZY - CHATEAU CHINON puisse desservir, et cela sans léser personne, le hameau des MICHOTS et le Bourg de ST LEGER DE FOUGERET.
- que le car PLANCHEZ - CHATEAU CHINON puisse de la même façon desservir CORANCY.
- que le car qui, les mercredis et vendredis, dessert les hameaux de la commune d'ARLEUF puisse, une fois par semaine, passer par le village de MONTIGNON.
- que les horaires du car AUTUN - CHATEAU CHINON soient aménagés de façon plus rationnelle avec un certain laps de temps entre les heures d'arrivée et de départ de CHATEAU CHINON.
- que les vendredis, ce service soit poursuivi jusqu'à CHATEAU CHINON au lieu de s'arrêter à ARLEUF.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les entreprises exploitant ces lignes ont été contactées par Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement : la Société des Cars MERCURE à CHATEAU CHINON pour les trois premiers points ; la Régie des Transports de Saône et Loire pour les suivants..

De l'examen des réponses de l'une et l'autre des entreprises, il ressort que les conditions d'exploitation de ces Services présentent un caractère déficitaire certain qui amène notamment Monsieur le Directeur de la Société des Cars MERCURE, au vu des bilans établis pour l'année 1970, à demander une révision des subventions allouées pour les six lignes qui en bénéficient.

Compte tenu que la Société des Cars MERCURE avait été autorisée à réduire la fréquence de la plupart des services en cause, à compter du 14 Septembre 1970 pour diminuer le déficit de ces services, il s'avère que les bilans présentés ne correspondent plus à la situation actuelle de l'exploitation.

II (suite)

De ce fait pour permettre, d'une part, de compléter l'étude en cours et relative aux différents aménagements souhaités, et d'autre part d'examiner sur des bases plus conformes la demande de révision des subventions, présentée par la Société des Cars MERCURE, celle-ci sera invitée à fournir le bilan d'exploitation de ses services pour l'année 1971.

Au vu de ces éléments, l'incidence des allongements de parcours découlant des détours demandés pourra être chiffrée et vous sera soumise lors d'une prochaine session.

Toutefois, il s'avère que la desserte du hameau de MONTIGNON par la ligne CHATEAU CHINON - ARLEUF semble très difficile à réaliser étant donné la capacité du véhicule utilisé, la largeur et le tracé de la chaussée.

En outre, le hameau de CORANCY est déjà desservi deux fois par semaine, le lundi et le jeudi en service d'hiver, auxquels s'ajoute le samedi en service d'été, par la ligne OUROUX - CHATEAU CHINON.

En ce qui concerne les horaires du car AUTUN - CHATEAU CHINON et la prolongation jusqu'à cette dernière localité du service AUTUN - ARLEUF du vendredi, la REGIE des TRANSPORTS de SAONE & LOIRE, exploitant ces lignes a fait connaître que :

- 1°) Le service du matin desservant CHATEAU CHINON à 7 H 25 doit assurer un retour avant 9 H à AUTUN pour les élèves dont les cours débutent à 9 H. Il n'est donc pas possible de retarder le départ fixé à 7 H 35.

Le temps de stationnement le soir (de 18 H 20 à 18 H 25) permet à 4 élèves du hameau de CORCELLES d'emprunter cette ligne ainsi qu'à 2 abonnés se rendant à ARLEUF.

Une attente plus prolongée serait de nature à provoquer des réclamations de ces usagers.

- 2°) La régie des Transports de SAONE & LOIRE n'assure plus la desserte de CHATEAU CHINON les vendredis et jours de foire d'AUTUN par le service partant d'AUTUN à 12 H 15 en raison du très faible trafic constaté sur la relation ARLEUF - CHATEAU CHINON et n'envisage pas, dans les conditions actuelles, de prolonger ce service.

Il sera demandé à l'entreprise exploitante de bien vouloir faire connaître l'incidence financière qu'entraînerait la reprise de cette desserte afin de déterminer sous quelles conditions elle pourrait être envisagée.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner acte de cette communication.

AIDE DEPARTEMENTALE A LA CONSTRUCTION

2ème COMMISSION

Lors de la 5ème session extraordinaire du 11 JANVIER 1972 quelques conseillers généraux, considérant que le règlement du Comité nivernais d'aide à la construction datant de 1952 n'était plus adapté aux conditions économiques actuelles, ont émis le voeu qu'il soit procédé à sa refonte totale.

A ce sujet, leur préoccupation rejoignait celle des membres du comité qui chaque année constataient une diminution du montant des prêts individuels.

En effet, les montants des prêts fixés à l'origine ainsi que les plafonds des ressources imposables utilisées pour le calcul des prêts à octroyer en fonction des prêts de base demeuraient inchangés : l'augmentation des salaires conduisait donc à réduire l'aide du département dans des proportions notables alors que depuis 1953 le coût de la construction a augmenté d'environ 250 %.

La Direction départementale de l'Equipement a donc préparé un nouveau projet de règlement au sujet duquel le comité nivernais d'aide à la construction a émis un avis favorable lors de sa réunion du 31 MARS 1972.

Les principales dispositions de ce projet de règlement que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation sont résumées ci-dessous :

AIDE aux CONSTRUCTEURS

L'aide du département est réservée aux personnes qui :

- construisent des logements individuels financés par des prêts spéciaux du Crédit Foncier, de la caisse de prêts aux organismes d'H.L.M. ou d'une caisse de Crédit agricole,
- ou acquièrent une maison individuelle ou un logement provenant de programmes réalisés par une société coopérative ou anonyme d'H.L.M. ou par une société d'économie mixte,
- ou créent des logements dans des immeubles existants, mais affectés à un usage autre que l'habitation.

Les caractéristiques de surface et de prix de revient ne devront pas excéder les caractéristiques des logements bénéficiant de primes à la construction convertibles en bonifications d'intérêts.

De plus les ressources des emprunteurs ne devront pas excéder celles exigées des bénéficiaires des prêts H.L.M accession à la propriété - régime 1966.

Le montant de base des prêts est fixé à 20 % de celui des prêts spéciaux principaux consentis par le Crédit Foncier.

Le montant de chaque prêt est affecté d'un abattement d'autant plus fort que les ressources mensuelles imposables des constructeurs sont plus élevées.

Le prêt complémentaire assorti d'un taux d'intérêt de 1 % est remboursable en dix ans.

AIDE aux COLLECTIVITES

Le Conseil Général pourra dans la limite de 15 % du montant des travaux retenus subventionner les dépenses engagées par les communes en vue :

1°) de l'aménagement intérieur des lotissements à usage exclusif d'habitation créés par elles au titre du décret n° 58-1466 du 31 DECEMBRE 1958.

2°) de l'aménagement intérieur de terrains communaux appelés à être cédés gratuitement à des organismes d'H.L.M ou à des organismes sans but lucratif réalisant des opérations d'habitation ou d'hébergement à caractère social.

Enfin, il est prévu que le nouveau règlement s'appliquera aux demandes reçues à compter de son approbation par le Conseil Général.

Je vous serais obligé de bien vouloir délibérer sur le projet de règlement du comité nivernais d'aide à la construction qui vous est soumis.

III

ASSISTANCE ET PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

-:--:-

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

12

Bureau 22

OCTROI DE LA GARANTIE DEPARTEMENTALE AU CENTRE
PSYCHOTHERAPIQUE DE LA CHARITE-sur-LOIRE POUR
LE REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT DE 1.000.000 F

2ème Commission

Au cours de votre séance du 27 avril 1971, vous avez accordé la garantie du département au Centre Psychothérapique de LA CHARITE-sur-LOIRE, pour le remboursement de deux emprunts de 592.000 F et 800.000 F contractés par cet établissement auprès des caisses d'épargne de NEVERS et LA CHARITE-sur-LOIRE, en vue de financer les travaux de construction d'un centre d'arriérés profonds à la Grange JOADA.

Par délibération du 1er décembre 1971, la commission administrative du Centre Psychothérapique a adopté le nouveau plan de financement pour les travaux envisagés, ceux-ci étant arrêtés à la somme de 5.587.056 F au lieu de 4.508.555 F initialement (valeur 3ème trimestre 1969), soit une différence de 1.078.501 F.

Le plan de financement définitif devrait dès lors s'établir comme suit :

- Subvention de l'Etat (40 % de la dépense subventionnable chiffrée à 4.833.914 F).....	1.933.565 F
- Prêt de la sécurité sociale (25 %)	1.208.478 F
- Subvention du département.....	185.000 F
- Montant des emprunts.....	2.260.013 F

TOTAL.....	5.587.056 F
	=====

Compte tenu des deux emprunts de 592.000 F et 800.000 F qui viennent d'être réalisés, c'est un emprunt complémentaire de 868.013 F qui est nécessaire pour assurer le solde du financement. Mais, des révisions de prix légales étant susceptibles d'intervenir en raison de la durée d'exécution des travaux prévue, soit 16 mois, la commission administrative du Centre Psychothérapique a, par délibération précitée du 1er décembre 1971, d'une part, décidé de réaliser un emprunt complémentaire de 1.000.000 F, d'autre part, sollicité l'octroi de la garantie départementale pour le remboursement de cet emprunt. Celui-ci sera consenti par la caisse d'épargne de LA CHARITE-sur-LOIRE pour une durée de 30 ans et

.../...

portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat. Le montant de l'annuité à garantir par le département, calculée au taux actuel de la Caisse des Dépôts et Consignations de 7,25 % s'élève à 82.619,61 F pendant 30 ans.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir vous prononcer sur cette demande de garantie qui, si elle était appelée à jouer en cas de défaillance de l'emprunteur, nécessiterait l'inscription au budget départemental de 149,74 centimes.

DIRECTION des AFFAIRES FINANCIERES

DEPARTEMENTALES & COMMUNALES

13

Bureau 22

REPARTITION DES DEPENSES d'AIDE SOCIALE de l'EXERCICE 1973

- 3ème Commission -

Comme chaque année, vous devez arrêter, dans les conditions fixées par le décret n° 55-687 du 21 mai 1955 modifié par le décret n° 56-468 du 9 mai 1956 :

1°- la répartition entre les collectivités locales (département et communes) de la part laissée à leur charge dans les dépenses d'aide sociale des groupes II et III ;

2°- la base de sous-répartition entre les communes du contingent communal.

I - REPARTITION ENTRE LE DEPARTEMENT & LES COMMUNES -

Cette répartition doit s'effectuer dans la limite des pourcentages suivants :

	<u>Département</u>	<u>Communes</u>
<u>Dépenses du Groupe II</u> (Etat : 72 % - Collectivités locales : 28 %)	50 à 90 % de la charge des collectivité tés locales.	50 à 10 %
<u>Dépenses du Groupe III</u> (Etat : 44 % - Collectivités locales : 56 %).	25 à 80 % de la charge des collectivité tés locales.	75 à 20 %

Lors de votre session de mai 1971, vous avez décidé de maintenir pour l'exercice 1972 les bases de répartition retenues depuis 1961, c'est-à-dire :

<u>Groupe II</u>	<u>Département</u>	<u>Communes</u>
	75 % de la charge des collectivité tés locales.	25 %
<u>Groupe III</u>	<u>Département</u>	<u>Communes</u>
	50 % de la charge des collectivité tés locales.	50 %

II - SOUS-REPARTITION DU CONTINGENT COMMUNAL -

Cette sous-répartition, pour laquelle divers éléments peuvent être retenus, doit obligatoirement être faite au prorata du nombre de bénéficiaires des lois d'aide sociale au cours de l'année écoulée, dans la proportion de 10 % au moins et de 25 % au plus de la dépense à la charge des Collectivités.

Depuis la mise en vigueur de ces dispositions, vous avez toujours arrêté de la façon suivante cette sous-répartition :

- 50 % d'après la moyenne des dépenses des années 1933, 1934 et 1935 ;
- 12,5 % d'après le nombre de bénéficiaires ;
- 35 % d'après la valeur du centime ;
- 2,5 % d'après le produit de la taxe sur les salaires.

Je vous propose de reconduire pour l'exercice 1973 les barèmes actuellement en vigueur.

COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE HOSPITALIER

de NEVERS

3ème Commission

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir procéder à la désignation du représentant du conseil général au sein de la commission administrative du centre hospitalier de NEVERS, en remplacement de M. Jean BERNICAUD.

Je vous indique, à toutes fins utiles, que le décret n° 61-219 du 27 février 1961 modifiant l'article 16 du décret 58-1 202 du 11 décembre 1958 précise que :

"Ne peuvent être membres de la commission administrative :

- 1° - toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans la gestion d'un établissement de soins privé à titre lucratif,
- 2° - les fournisseurs (il faut entendre fournisseurs des biens et des services), entrepreneurs, fermiers de l'établissement et les agents rétribués de celui-ci, à l'exception, pour ces derniers, des médecins, chirurgiens ou spécialistes de l'établissement."

Ce même décret annule l'impossibilité pour un conseil général de nommer comme délégué un conseiller municipal de la commune dont relève l'établissement.

IV

EDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 23

15

SITUATION DE L'ECOLE NORMALE MIXTE DE NEVERS

Réponse à un vœu

3ème Commission

Au cours de votre séance du 11 janvier 1972, je vous ai soumis un rapport en réponse à deux vœux que vous aviez adoptés le 26 octobre 1971 sur la situation actuelle de l'école normale et demandant notamment son fonctionnement à effectif complet.

Cette étude comprenait trois points correspondant aux questions sur lesquelles l'assemblée départementale souhaitait être éclairée.

Sur le 1er et le 3ème point, vous m'avez donné acte de ma communication. Par contre sur le 2ème point, qui portait sur le souhait émis par votre assemblée d'obtenir que, dès la rentrée prochaine, le nombre d'instituteurs remplaçants admis à l'école normale ainsi que le nombre d'élèves-maîtres en formation professionnelle soient considérablement accrus, les renseignements que je vous avais fournis avaient appelé de votre part un complément d'information.

Je précisais que "l'accroissement éventuel du nombre des instituteurs remplaçants admis à l'école normale ou des élèves-maîtres en formation professionnelle contribuerait peut-être à résoudre momentanément les difficultés de fonctionnement de l'école normale, mais il aurait à terme des conséquences regrettables sur la gestion du personnel titulaire du département.

Dans la Nièvre, en effet, le nombre global de postes de titulaires encore en stagnation va sans doute connaître une récession et il serait particulièrement dangereux d'accroître exagérément le nombre de titulaires qui risqueraient de se trouver dans l'impossibilité d'obtenir un poste d'ici quelques années. Les sorties de l'école normale suffisent d'ailleurs amplement à compenser les départs à la retraite et un nombre important d'instituteurs remplaçants remplissant depuis longtemps les conditions de titularisation ne peuvent être pris en stage faute de postes".

.../...

Votre délibération du II janvier 1972 touchant ce point particulier était ainsi libellée :

"La 3ème commission comprend mal la réponse au 2ème point et demande des explications plus détaillées au service compétent ; en particulier l'affirmation selon laquelle le nombre de postes de titulaires va sans doute connaître une récession. Est-ce une diminution des effectifs scolaires dans le département ?"

Des renseignements que j'ai recueillis de M. l'Inspecteur d'Académie, il ressort que le relevé du nombre total d'emplois du chapitre 31-33 (Enseignement du 1er degré) autorisés pour le département de la Nièvre est le suivant :

- au 1er janvier 1970 : 1.285

- au 1er janvier 1972 : 1.251

Il est prévu que ce chiffre ira encore en diminuant dans les années qui viennent. Si, en effet, la démographie connaît actuellement un palier (recensement 1962 : 245.921 ; recensement 1968 : 247.702 ; soit un accroissement négligeable de 1/1.000e), l'examen de la pyramide démographique laisse craindre une montée de tranches d'âge primaire en assez nette régression par rapport aux populations actuellement scolarisées.

Même si le facteur démographique n'intervenait pas, le phénomène facilement observable d'exode rural et de regroupement urbain contraint chaque année M. l'Inspecteur d'Académie à demander un nombre important de fermetures de classes à faible effectif situées dans les campagnes, sans pour autant que le transfert de ces élèves dans les centres urbains permette d'atteindre les seuils d'ouvertures susceptibles de justifier des créations de postes en nombre équivalent.

C'est le double phénomène de la stagnation démographique et de l'exode rural qui permet de conclure que le nombre de postes de titulaires de la Nièvre va diminuer dans les années à venir.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTIALES ET COMMUNALES

Bureau 23

I6

RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONTRATS DE TRANSPORTS
SCOLAIRES

Réponse à un voeu

3ème Commission

Lors de votre séance du II janvier 1972, vous avez adopté un voeu demandant que, pour éviter les retards apportés au règlement des transporteurs chargés du ramassage scolaire, des mesures soient prises qui permettent d'assurer le respect des contrats.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la réglementation des transports scolaires prévoit le paiement des transporteurs par les comptables publics seulement après approbation des contrats par l'autorité de tutelle.

Or, chaque année, je constate qu'un certain nombre d'organiseurs de transports scolaires tardent à établir et à m'adresser les contrats qui les lient aux transporteurs.

C'est ainsi qu'au titre de l'année scolaire 1971-1972, des contrats m'ont été envoyés aux dates suivantes :

ENSEIGNEMENTS ELEMENTAIRES

Communes	Date d'arrivée
COSSAYE.....	3 janvier 1972
DONZY.....	II janvier 1972
CERVON.....	10 janvier 1972
ST LEGER-de-FOUGERET.....	27 décembre 1971
ST AGNAN.....	29 décembre 1971
CHEVROCHES.....	29 décembre 1971
CHANTENAY-ST-IMBERT.....	25 janvier 1972
CORVOL l'ORGUEILLEUX.....	1er janvier 1972

.../...

I6 (suite)

ENSEIGNEMENTS GENERAUX

Communes ou syndicats	Date d'arrivée
LA MACHINE.....	8 janvier 1972
VERNEUIL-CHAMPVERT.....	5 janvier 1972
DONZY.....	14 janvier 1972
POUILLY.....	8 janvier 1972
PREMERY..	31 décembre 1971
CLAMECY (Internes).....	28 décembre 1971
CORBIGNY.....	30 décembre 1971
VARZY.....	11 janvier 1972
FOURS.....	31 décembre 1971
LUZY.....	23 décembre 1971

Bien que les crédits prélevés sur le budget départemental aient été versés dans la caisse des receveurs municipaux ou syndicaux aux dates des 21 octobre, 2 décembre 1971 et 7 janvier 1972, ces derniers n'ont pu effectuer les mandatements prévus au bénéfice des organisateurs tant qu'ils n'ont pas été en possession des contrats approuvés.

Je précise néanmoins que tous les contrats me sont parvenus au cours de la première semaine de février.

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE SPECIALE AUX INSTITUTEURS
SUIVANT UN STAGE DE PREPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE
POUR L'ENFANCE INADAPTEE

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de votre session du 11 janvier 1972, vous avez adopté un voeu demandant qu'une indemnité spéciale soit attribuée aux instituteurs qui suivent un stage de préparation au certificat d'aptitude pour l'enfance inadaptée à l'Ecole Normale d'Instituteurs de DIJON.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que plusieurs demandes semblables formulées au cours des années antérieures ont été rejetées par le Conseil Général en raison des considérations suivantes :

Les instituteurs et institutrices qui suivent les stages sont tous volontaires et en aucun cas l'administration ne les oblige à y participer.

Ils perçoivent d'ailleurs, en cours de stage, les émoluments afférents à leur grade et la spécialisation vers laquelle ils tendent contribuera, lorsqu'ils l'auront obtenue, à améliorer leurs situation.

Par ailleurs, en vertu des dispositions de l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 et de l'article 626 du Code de l'Administration communale, modifiée par l'article 13 de l'ordonnance n° 59-33 du 5 janvier 1959, aucune indemnité ou avantage quelconque ne peut être alloué par les départements, les communes et leurs établissements publics aux fonctionnaires et agents de l'Etat sauf si ces derniers accomplissent pour le compte d'une collectivité locale et en dehors des heures normales de service des tâches d'une certaine importance.

Il ne me paraît donc pas possible pour l'assemblée départementale de tirer légalement les conséquences financières de ce voeu, la mission dévolue aux instituteurs relevant exclusivement de l'Etat et non du département.

DIRECTION des AFFAIRES FINANCIERES,
DEPARTEMENTALES et COMMUNALES

Bureau 23

18

PROJET de CREATION d'une BIBLIOTHEQUE CENTRALE
de PRET dans le DEPARTEMENT de la
NIEVRE

Réponse à un voeu ..

3ème Commission

Lors de votre session du 26 octobre 1971, vous aviez adopté un voeu demandant que la Direction des bibliothèques et de la lecture publique fasse connaître les conditions d'organisation d'un service de bibliobus départemental qui apporterait dans les petites et moyennes communes de la Nièvre des possibilités de lectures variées et enrichissantes.

M. le Ministre de l'Education Nationale, à qui j'avais transmis ce voeu, m'a signalé qu'il se félicitait de l'intérêt porté par le conseil général à la lecture publique et à son souci de voir les petites communes bénéficier de la diffusion du livre par l'intermédiaire de ce type de bibliothèque.

Sur l'organisation et le fonctionnement de ces bibliothèques, le ministère m'a apporté les précisions suivantes :

Organismes d'Etat gérés directement par l'Administration Centrale (Direction des bibliothèques et de la lecture publique, Ministère de l'Education Nationale) et soumises à l'inspection générale des bibliothèques, les bibliothèques centrales de prêt ont été instituées par l'ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 (J.O. du 4 novembre 1945 - page 241) et ont pour mission d'assurer dans le cadre du département le prêt des livres et le développement de la lecture dans les communes dont la population est inférieure à 20.000 habitants. Les bibliothèques centrales de prêt sont créées par arrêté ministériel, après que le conseil général du département ait donné son accord par délibération. Leur siège est établi le plus souvent au chef-lieu du département. En 1971, le nombre de départements pourvus d'une bibliothèque centrale de prêt s'élevait à 59. Parmi les départements voisins, le Cher, la Côte-d'Or, le Loiret et l'Yonne ont une bibliothèque centrale de prêt.

Un comité consultatif a été institué auprès de chaque bibliothèque centrale de prêt par arrêté du 20 février 1946 (J.O. du 26 mars 1946). Vous trouverez au dossier un exemplaire de cet arrêté. Ce comité qui comprend 13 membres, dont la durée du mandat est de 5 ans, est chargé de donner son avis sur la composition générale du fonds de la bibliothèque et sur le fonctionnement du service de prêt.

.../...

I8 (suite)

Les bibliothèques centrales de prêt ont un personnel d'Etat, nommé par le Ministre de l'Education Nationale. La composition de ce personnel, lors de la mise en route du service est la suivante :

- un fonctionnaire du corps scientifique chargé de la direction du service (conservateur, titulaire d'une licence et du diplôme supérieur de bibliothécaire),
- un sous-bibliothécaire, titulaire du baccalauréat et recruté par concours,
- une sténo-dactylographe,
- un chauffeur.

L'Administration centrale délègue aux préfets, ordonnateurs secondaires, les crédits nécessaires au fonctionnement du service et à la rémunération du personnel. Les états liquidatifs des dépenses, tant en traitements du personnel qu'en matériel, sont adressés au service de la comptabilité de la préfecture qui procède au mandatement de ces dernières par assignation sur la caisse du trésorier-payeur général du département. A titre indicatif, le budget de fonctionnement (matériel) d'une bibliothèque centrale de prêt, lors de sa création, est de l'ordre de 60.000 F. par an, auxquels s'ajoutent des crédits d'entretien pour le véhicule.

L'Etat attribue à chaque bibliothèque centrale de prêt un bibliobus destiné à desservir les communes qui bénéficient d'un dépôt de livres. Ce véhicule peut contenir en moyenne 3.000 volumes rangés sur les rayonnages aménagés. Les dépôts de livres sont effectués, à intervalles réguliers dans des lieux publics, le plus souvent dans les écoles et dans les mairies, mais aussi dans les entreprises, les centres d'éducation populaire et permanente comme les maisons de jeunes, les foyers ruraux, etc....

Lors du passage du bibliobus, le responsable du dépôt, le plus souvent un instituteur ou un secrétaire de mairie, choisit les livres qui seront déposés.

Une des missions de la bibliothèque centrale de prêt consiste également à venir en aide aux petites bibliothèques municipales en contribuant par des dépôts de livres à renouveler le fonds de la bibliothèque et à apporter des conseils techniques au personnel. L'accès direct du public adulte ou scolaire dans les bibliobus, tel qu'il est pratiqué par exemple dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin, de l'Eure, du Pas-de-Calais et de l'Indre-et-Loire tend à se généraliser au bout d'un certain temps de fonctionnement.

Alors que l'Etat prend à sa charge le budget de fonctionnement, la rémunération du personnel, l'achat et l'équipement du bibliobus, le département, lors de la création d'une bibliothèque centrale de prêt, doit offrir un terrain de 2.500 à 3.000 m² où sera construit, aux frais de l'Etat, le bâtiment de la bibliothèque et un local provisoire d'environ 200 m² destiné à abriter le service en attendant cette construction. Chaque année, le conseil général du département accorde à la bibliothèque centrale de prêt une subvention variable d'un département à l'autre, de l'ordre de 20.000 à 30.000 F.

Le ministère ayant proposé que M. l'Inspecteur Général CAILLET se rende sur place pour répondre aux questions susceptibles de se poser au cas particulier de la Nièvre, ce fonctionnaire a effectivement pris part à une réunion d'information qui s'est tenue à la préfecture et à laquelle ont notamment participé MM. les Conseillers Généraux, Présidents de la commission des finances et de la commission des travaux publics du conseil général.

Il est résulté de cet entretien que la bibliothèque centrale de prêt du département de la Nièvre pourrait être à même de fonctionner vers la fin de l'année 1973.

M. l'Inspecteur Général a insisté pour que soit créé le comité consultatif dont il a été question précédemment et dont l'utilité n'est pas contestable puisqu'il est chargé de donner son avis sur la composition générale du fonds de la bibliothèque et sur son fonctionnement. Il comprend des membres de droit, notamment le Préfet, l'Inspecteur d'Académie, le Directeur départemental de l'Agriculture, ainsi que des membres nommés, parmi lesquels figurent des représentants du conseil général, des représentants des municipalités, des représentants des usagers et éventuellement, pour répondre au désir manifesté par M. le Président de la Fédération des Oeuvres laïques, un représentant de cet organisme.

Une association des amis de la bibliothèque peut également être constituée en application des dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Cette association est habilitée à encaisser les subventions allouées par le département à la bibliothèque, ce qui évite la procédure compliquée du fonds de concours.

Au cours de cette séance, il a été convenu que deux problèmes devaient être résolus :

- 1°/ - La mise à la disposition de la bibliothèque centrale de prêt d'un local provisoire en attendant la construction du bâtiment définitif.
- 2°/ - La recherche d'un terrain sur lequel ce bâtiment définitif sera implanté.

A la suite d'une visite sur les lieux effectuée à la demande de M. l'Inspecteur d'Académie, il a été constaté que les classes qui seront libérées au lycée Jules Renard à la rentrée de 1973, par suite de la suppression du premier cycle, conviendraient parfaitement pour l'installation provisoire de la bibliothèque centrale de prêt.

En ce qui concerne le bâtiment définitif, il pourrait être implanté soit sur l'un des terrains que possède le département route de Paris, en bordure de la R.N. 7, soit, comme l'a proposé M. le Député-Maire de NEVERS, sur un terrain situé dans la Z.A.C. de la Baratte, que la ville pourrait peut-être céder au département; cette proposition devant bien entendu être étudiée en accord avec la direction départementale de l'Equipement et les services municipaux.

Un rapport vous sera présenté sur cette affaire dès que la municipalité de NEVERS m'aura fait connaître sa décision sur la proposition faite par M. le Député-Maire de cette ville.

Je pense que vous pourriez d'ores et déjà, si vous en jugez ainsi, prendre une délibération adoptant les propositions qui vous sont faites et vous engageant à apporter la quote-part annuelle qui sera demandée au département pour le fonctionnement de la bibliothèque.

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES
DEPARTEMENTALES & COMMUNALES

18 bis

CREATION DE CLASSES VERTES DE VACANCES DANS
LE DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

Réponse à un voeu

3ème Commission

Lors de votre session du 11 janvier 1972, vous avez adopté un voeu demandant qu'à l'exemple des classes de neige soient développées, dans le département de la Nièvre, des classes vertes susceptibles de répondre plus largement encore aux indications médico-sociales et de connaître un essor au moins aussi important.

Des renseignements que j'ai recueillis auprès des services académiques, il ressort que les classes vertes ne pourraient guère fonctionner dans la Nièvre que dans la deuxième quinzaine d'avril au plus tôt.

L'organisation de classes vertes implique la présence d'un internat ; c'est la raison pour laquelle seules les colonies de vacances existant dans le département et dont vous trouverez la liste ci-après semblent pouvoir être utilisées à cette fin :

Lieu d'implantation	Propriétaire	Effectifs des enfants reçus en centre de vacances	Observations
"Les Genêts d'Or" 58 - MONTIGNY-en-MORVAN	Mme GRAILLOT Restaurant du Stade 58 - VAUZELLES	100	Etablissement chauffé recevant des séjours à Pâques et susceptible d'accueillir des classes vertes.
CHALIGNY 58 - St HILAIRE-en-MORVAN	Comité Central d'Entreprise prise I.B.M. France 39, rue du Caire 75 - PARIS (2ème)	150	"
Domaine de Bouteloin 58 - St LEGER-de-FOUGERET	Société de Bouteloin 12, place des Etats-Unis 98 - MONTROUGE	200	"
"Les Settons" 58 - MONTSAUCHE	C.C.A.S. - 17, Place de l'Argonne 75 - PARIS (19ème)	120	"

Lieu d'implantation	Propriétaire	Effectif des enfants reçus en centre de vacances	Observations
Château de St-AMAND-en- PUISAYE - 58 -	Caisse des Ecoles d'Antony- Mairie - 22, rue des Champs - 92 - ANTONY	100	Etablissement chauffé recevant des séjours à Pâques & susceptible d'ac- cueillir des clas- ses vertes.
Château de Chevannes 58 - COULANGES-les-NEVERS	Caisse des Ecoles de la ville d'ARCUEIL - Hôtel de Ville 94 - ARCUEIL	130	"
Château de POISEUX - 58 -	"Les enfants du Métro" 159 Bd de la Villette 75 - PARIS (10è)	300	"
SALORGES - 58-CORANCY	Association départe- mentale des Pupilles de l'Ecole Publique - Inspection Académique NEVERS	80	Etablissement non chauffé. Les clas- ses vertes ne pour- ront être reçues en mai & juin qu'en cas d'installation du chauffage.
Châteauvert - OUAGNE 58 - CLAMECY	Caisse des Ecoles de St-Maur-des-Fossés 94 - St MAUR-des- FOSSÉS	140	"
"Cité Bonin" - Pannecièrre 58 - MONTIGNY-en-MORVAN	Comité de Gestion des Oeuvres Sociales de la Préfecture de PARIS & de l'Assistance Publi- que de PARIS - Hôtel de Ville - 75 - PARIS	300	"

N.B. : Pour tous ces établissements, la détermination du nombre de classes suscepti-
bles d'être reçues devra être faite compte tenu de la possibilité de trans-
former les salles d'activités en salles de classes.

J'ajoute que dans le cadre des études menées pour améliorer les conditions d'utilisation du centre thermal et de rééducation respiratoire de St-HONORE-les-BAINS, j'ai été amené à examiner, en liaison avec les élus concernés et la caisse régionale d'Assurance maladie, l'ouverture de classes vertes dans cet établissement.

*
* *

L'intérêt de ces opérations réside bien entendu dans la possibilité de faire venir dans le département des enfants pour lesquels un séjour dans une localité rurale serait bénéfique tant **sur** le plan sanitaire que pédagogique.

Pour répondre au souhait exprimé par votre assemblée, je vais étudier les conditions dans lesquelles il pourrait être procédé à une large campagne publicitaire extérieure au département, auprès des collectivités locales dans des zones à forte concentration urbaine.

Je vous serais obligé de bien vouloir statuer à ce sujet.

AGRICULTURE - COMMERCE - INDUSTRIE

ENLEVEMENT DES ANIMAUX MORTS PAR LES ENTREPRISES
d'EQUARRISSAGE

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de votre 2ème session extraordinaire de 1971, MM. les Conseillers Généraux BERRIER, SAURY et SAVIGNAT ont déploré que les propriétaires de troupeaux de moutons ou d'animaux domestiques connaissent de grosses difficultés pour obtenir des services d'équarrissage l'enlèvement de leurs bêtes mortes et ont émis le voeu que soient étudiées, avec les entreprises d'équarrissage, de nouvelles modalités d'enlèvement de ces carcasses, notamment celles provenant de petits animaux

Il est certain que cette industrie rencontre actuellement des difficultés sérieuses du fait de la baisse importante, depuis trois ans, des prix des sous-produits qu'elle pouvait mettre sur le marché : cuirs, os, suifs, farines de viande, etc... La conséquence en a été la fermeture de nombreux clos d'équarrissage et c'est ainsi qu'il n'existe plus dans la Nièvre que 8 professionnels (alors qu'en 1942, il y en avait 17) parmi lesquels sept ne possèdent plus qu'un dépôt de cadavres et travaillent pour des industriels résidant hors du département (notamment une importante firme de l'Allier).

Il faut remarquer d'autre part, qu'en application des dispositions du Code Rural et notamment des articles 264 à 269 et 274, les équarrisseurs ne sont tenus de ramasser, dans le périmètre d'action qui leur a été attribué, que les cadavres ou lots de cadavres pesant plus de 75 kgs. Au-dessous de ce poids, les cadavres doivent être enfouis dans un enclos communal.

Cette dernière disposition a été depuis longtemps perdue de vue par les autorités municipales, d'autant plus que certains équarrisseurs acceptent d'assurer encore le ramassage des petits cadavres.

Dans ces conditions, une commission départementale avait étudié les problèmes de l'industrie de l'équarrissage, au cours d'une réunion tenue le 6 novembre 1970. Les conditions d'enlèvement des déchets et saisies d'abattoirs avaient pu être définies, mais l'accord n'avait pu se faire sur les nouveaux périmètres à établir, du fait de l'obstruction d'un professionnel de l'Est du département.

D'autre part, la demande formulée par les équarrisseurs, en vue d'obtenir des subventions départementales ou communales, n'a pu être retenue, tant à cause de l'importance des sommes demandées que par les obstacles juridiques qu'elle soulevait.

I9 (suite)

Enfin, d'après des informations très récentes, il s'avère qu'un projet de loi a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale et étudié en commission spécialisée au cours de la dernière session budgétaire du Parlement.

Un certain nombre de modifications ont été apportées par les commissaires et le texte a été renvoyé pour nouvelle étude auprès des ministères intéressés (Agriculture, Intérieur, Finances) ; il est vraisemblable que le nouveau projet sera présenté au cours de la session parlementaire de printemps 1972.

Il semble donc logique d'attendre la publication de ce texte avant d'entreprendre la recherche d'un protocole d'accord entre les éleveurs de la Nièvre et les autorités municipales ou départementales.

Néanmoins, si des retards importants devaient survenir dans l'adoption de cette loi, je demanderais à M. le Directeur des Services Vétérinaires de réunir à nouveau la commission départementale et de prévoir une série de mesures conservatoires permettant d'éviter les inconvénients signalés par MM. les Conseillers Généraux précités.

La SALUBRITE PUBLIQUE "Emploi des produits chimiques et biologiques en agriculture"

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de sa 3ème session extraordinaire de 1971, votre assemblée avait émis un voeu concernant la salubrité publique et l'emploi des produits chimiques et biologiques en agriculture.

La législation concernant l'utilisation des produits antiparasitaires et des substances biologiques et médicamenteuses en agriculture, résulte du souci constant des pouvoirs publics d'assurer un contrôle de l'emploi de ces substances.

La réglementation actuelle concernant la mise en vente et la commercialisation des produits antiparasitaires (procédure de l'homologation et inscription des substances dangereuses aux tableaux A et C des substances vénéneuses) est satisfaisante.

Par contre, en ce qui concerne les substances utilisées en élevage, spécialement les substances hormonales et antibiotiques, le système actuel de vente libre n'est pas sans poser de graves questions d'emploi illicite avec éventualité d'action indirecte ou directe sur la santé des individus.

Il est certain que l'adoption d'un système analogue à celui existant pour les médicaments humains (c'est à dire prescription et vente réservée aux corps vétérinaires et pharmaceutiques) présenterait un avantage considérable.

La protection du consommateur est basée sur la loi du 1er Août 1905, sur la répression des Fraudes, et le décret du 30 juillet 1971, qui interdit la vente des denrées ou boissons destinées à l'alimentation, si leur teneur en produits nocifs, présente un danger pour la santé humaine.

A ce sujet, il convient de signaler sans nul doute, la faiblesse du potentiel analytique offert par les laboratoires, ainsi que des services chargés du contrôle, qui ne disposent pas des moyens suffisants pour faire face avec efficacité aux problèmes posés, par la mise en oeuvre de technologies de plus en plus élaborées.

Je ne manquerai pas de signaler à Monsieur le Ministre de l'Agriculture les préoccupations que vous manifestez à cet égard, et vous ferai connaître les termes de sa réponse.

REQUALIFICATION DE LA PROFESSION DE BUCHERON DANS LES
NOUVELLES PERSPECTIVES DE L'EXPLOITATION DE LA FORET

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de sa 3ème session extraordinaire de 1971, votre Assemblée a émis un voeu concernant la requalification de la profession de bucheron dans les nouvelles perspectives de l'exploitation de la forêt.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis le texte de ce voeu à Monsieur l'Inspecteur des Lois Sociales en Agriculture qui procède actuellement à diverses consultations.

Je ne manquerai pas de vous communiquer, dès réception, la teneur de la réponse qui me sera faite.

RAPPORT DU PREFET SUR LA MODIFICATION DE LA NOMENCLATURE DES TARIFS DES EXAMENS DES DENREES ALIMENTAIRES ANIMALES ET D'ORIGINE ANIMALE EFFECTUES PAR LE LABORATOIRE DE LA DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES.

Depuis le 1er janvier 1968, le contrôle des denrées alimentaires animales et d'origine animale est pris en charge par le Ministère de l'Agriculture, toutes les fois que ces analyses sont effectuées à la demande des Vétérinaires-Inspecteurs. Elles font donc l'objet, de la part du Ministère, d'une participation financière fixée par les circulaires n° 8029 du 9 juillet 1970 et 8245 du 12 octobre 1971. Les taux de ces différents examens sont précisés dans l'annexe jointe et varient en fonction d'un coefficient V d'une valeur de 0,34 Fr.

Les analyses chimiques, biochimiques, physico-chimiques et bactériologiques tarifées dans ces textes correspondent, soit à des examens couramment réalisés actuellement au laboratoire et tarifés selon les taux fixés par l'arrêté préfectoral du 1er août 1969, soit à des examens que le laboratoire sera amené à effectuer dans un proche avenir.

C'est pourquoi je vous propose d'harmoniser les tarifications concernant les analyses des denrées alimentaires en retenant les dispositions des circulaires précitées qui remplaceraient alors celles de la rubrique "denrées alimentaires" figurant à l'annexe de l'arrêté préfectoral n° 69-5457 du 1er août 1969. En outre, le § 2° de l'article 3 de cet arrêté, prévoyant la gratuité des analyses effectuées à la demande des vétérinaires inspecteurs serait supprimé, et le nouvel article rédigé de la façon suivante :

"Article 3.- Sont effectués à titre gratuit :

1°/ Les examens réalisés en exécution des prophylaxies officielles;

2°/ Les examens demandés par le Directeur des Services Vétérinaires ou pratiqués dans un but de documentation ou de recherche scientifique".

Cette modification n'entraînera pratiquement aucune gêne pour l'usager malgré l'augmentation du coût de ces analyses, car celles-ci étant réalisées, dans l'immense majorité des cas, à la demande des vétérinaires-inspecteurs, seront, de ce fait, prises en charge par le Ministère.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

NOUVELLES TARIFICATIONS DES ANALYSES EFFECTUEESSUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

(Circulaires ministérielles : N° 8 029 du 9 juillet 1970
N° 8 245 du 12 octobre 1971).

I - TARIFICATION DES ANALYSES.-

Le tarif appliqué résulte de la multiplication de la valeur de la lettre clef V par le coefficient propre à chaque examen.

La valeur du remboursement de la lettre V est fixé à 0,34 Fr.

II - LISTE DES ANALYSES ET LEURS COEFFICIENTS.-A - CHIMIE - BIOCHIMIE - PHYSICO CHIMIE

Recherche de pigments biliaires....	V 10
Test de coction...	V 10
Azote basique volatil total y compris : détermination de l'humidité et détermination de la teneur en matières grasses....	V 55
Recherche de la cadavérine...	V 10
Mesure du pH (méthode potentiométrique)...	V 10
Acidité titrable du lait...	V 2
Acidité libre des lipides...	V 10
Epreuve de Kreiss (rancidité des lipides)...	V 2
Examen simple sous U.V.	V 5
Recherche, identification et dosage des pesticides...	V 200
Recherche d'antiseptiques et produits conservateurs, par élément...	V 20
Epreuves biochimiques :	
a) réductase microbienne...	V 2
b) phosphatase...	V 5
c) réaction de Dupouy....	V 2
d) Test de turbidité d'Aschaffenburg...	V 5
e) amylase...	V 5
Humidité - matière sèche...	V 12
Matière grasse (butyrométrie ou extraction)...	V 18
Neutralisant...	V 20
Matières minérales...	V 25
Ammoniac...	V 20
Matières protéiques...	V 25
Lactose...	V 18
Saccharose...	V 25
Acide lactique...	V 10
Chlorures...	V 10
Alcalinité des cendres...	V 10
Non gras (beurres)...	V 12
Indice de solubilité...	V 12

.../...

Recherche de luzerne...	V 5
Impuretés (laits secs)...	V 10
Lactofiltration...	V 2
Ebullition...	V 1
Métaux lourds...	V 150
Oestrogènes...	V 300
Indice de Péroxyde...	V 20
B - BACTERIOLOGIE.-	
Recherche de Salmonelles...	V 40
Recherche et dénombrement de Salmonelles...	V 50
Recherche et dénombrement des Streptocoques du groupe D. ...	V 30
Recherche et dénombrement des Clostridium sulfito-réducteurs.	V 30
Recherche et dénombrement des Staphylocoques pathogènes...	V 30
Recherche et dénombrement des germes coliformes et E. Coli. .	V 30
Recherche et dénombrement des germes indologènes et sulfhydrogènes avec notation globale indologène et sulphydrogène...	V 20
Dénombrement de la flore mésophile totale...	V 10
Dénombrement des germes psychrotrophes...	V 10
Recherche et dénombrement de Bacillus cereus...	V 30
Recherche et dénombrement des levures et moisissures...	V 20
Examen bactériologique réglementaire de :	
- viande...	V 70
- produit de charcuterie cuit ou plat cuisiné...	V 40
- produit carné cru...	V 60
- conserves et semi-conserves (par lot)...	V 70
- gélatine alimentaire...	V 40
- lait cru...	V 40
- lait pasteurisé...	V 30
- lait pasteurisé de haute qualité...	V 40
- laits stérilisés...	V 30
- laits conservés...	V 70
- laits fermentés, empesurés ou gélifiés...	V 70
- fromages frais, crèmes, beurres...	V 40
- glaces et crèmes glacées...	V 40
- oeufs et ovoproduits (par lot, prise d'échantillon incluse).	V 100
Contrôle bactériologique de la propreté d'un récipient vide...	V 10
Appréciation directe des flores microbiennes de surface...	V 10
Dénombrement des flores microbiennes de surface...	V 40
Recherche d'antibiotiques par méthode microbiologique...	V 20
Histamine :	
- recherche...	V 30
- dosage...	V 100
Recherche et typage de la toxine botulique...	V 100
Recherche d'antiseptiques par méthode microbiologique...	V 20

NOUVELLES TARIFICATIONS DES ANALYSES EFFECTUEESSUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

(Circulaires ministérielles : N° 8 029 du 9 juillet 1970
N° 8 245 du 12 octobre 1971).

I - TARIFICATION DES ANALYSES.-

Le tarif appliqué résulte de la multiplication de la valeur de la lettre clef V par le coefficient propre à chaque examen.

La valeur du remboursement de la lettre V est fixé à 0,34 Fr.

II - LISTE DES ANALYSES ET LEURS COEFFICIENTS.-A - CHIMIE - BIOCHIMIE - PHYSICO CHIMIE

Recherche de pigments biliaires....	V 10
Test de coction...	V 10
Azote basique volatil total y compris : détermination de l'humidité et détermination de la teneur en matières grasses....	V 55
Recherche de la cadavérine...	V 10
Mesure du pH (méthode potentiométrique)...	V 10
Acidité titrable du lait...	V 2
Acidité libre des lipides...	V 10
Epreuve de Kreiss (rancidité des lipides)...	V 2
Examen simple sous U.V.	V 5
Recherche, identification et dosage des pesticides...	V 200
Recherche d'antiseptiques et produits conservateurs, par élément...	V 20
Epreuves biochimiques :	
a) réductase microbienne...	V 2
b) phosphatase...	V 5
c) réaction de Dupouy...	V 2
d) Test de turbidité d'Aschaffenburg...	V 5
e) amylase...	V 5
Humidité - matière sèche...	V 12
Matière grasse (butyrométrie ou extraction)...	V 18
Neutralisant...	V 20
Matières minérales...	V 25
Ammoniac...	V 20
Matières protéiques...	V 25
Lactose...	V 18
Saccharose...	V 25
Acide lactique...	V 10
Chlorures...	V 10
Alcalinité des cendres...	V 10
Non gras (beurres)...	V 12
Indice de solubilité...	V 12

.../...

Recherche de luzerne...	V 5
Impuretés (laits secs)...	V 10
Lactofiltration...	V 2
Ebullition...	V 1
Métaux lourds...	V 150
Oestrogènes...	V 300
Indice de Péroxyde...	V 20

B - BACTERIOLOGIE.-

Recherche de Salmonelles...	V 40
Recherche et dénombrement de Salmonelles...	V 50
Recherche et dénombrement des Streptocoques du groupe D. ...	V 30
Recherche et dénombrement des Clostridium sulfito-réducteurs.	V 30
Recherche et dénombrement des Staphylocoques pathogènes...	V 30
Recherche et dénombrement des germes coliformes et E. Coli. .	V 30
Recherche et dénombrement des germes indologènes et sulfhydrogènes avec notation globale indologène et sulphhydrogène...	V 20
Dénombrement de la flore mésophile totale...	V 10
Dénombrement des germes psychrotrophes...	V 10
Recherche et dénombrement de Bacillus cereus...	V 30
Recherche et dénombrement des levures et moisissures...	V 20

Examen bactériologique réglementaire de :

- viande...	V 70
- produit de charcuterie cuit ou plat cuisiné...	V 40
- produit carné cru...	V 60
- conserves et semi-conserves (par lot)...	V 70
- gélatine alimentaire...	V 40
- lait cru...	V 40
- lait pasteurisé...	V 30
- lait pasteurisé de haute qualité...	V 40
- laits stérilisés...	V 30
- laits conservés...	V 70
- laits fermentés, empesurés ou gélifiés...	V 70
- fromages frais, crèmes, beurres...	V 40
- glaces et crèmes glacées...	V 40
- oeufs et ovoproduits (par lot, prise d'échantillon incluse).	V 100
Contrôle bactériologique de la propreté d'un récipient vide...	V 10
Appréciation directe des flores microbiennes de surface...	V 10
Dénombrement des flores microbiennes de surface...	V 40
Recherche d'antibiotiques par méthode microbiologique...	V 20
Histamine :	
- recherche...	V 30
- dosage...	V 100
Recherche et typage de la toxine botulique...	V 100
Recherche d'antiseptiques par méthode microbiologique...	V 20

VI

AFFAIRES DIVERSES ET SUBVENTIONS

-:-:-:-

COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA MAISON DE RETRAITE DE
CERCY-la-TOUR

3ème Commission

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir procéder à la désignation du représentant du conseil général au sein de la commission administrative de la maison de retraite de CERCY-la-TOUR, en remplacement de M. CHARLEUF, président de droit en sa qualité de maire de la commune.

Je vous indique, à toutes fins utiles, que le décret n° 6I-2I9 du 27 février 1961 modifiant l'article I6 du décret 58-I 202 du II décembre 1958 précise que :

"Ne peuvent être membres de la commission administrative :

- I° - toute personne ayant un intérêt direct ou indirect dans la gestion d'un établissement de soins privé à titre lucratif,
- 2° - les fournisseurs (il faut entendre fournisseurs des biens et des services), entrepreneurs, fermiers de l'établissement et les agents rétribués de celui-ci, à l'exception, pour ces derniers, des médecins, chirurgiens ou spécialistes de l'établissement."

Ce même décret annule l'impossibilité pour un conseil général de nommer comme délégué un conseiller municipal de la commune dont relève l'établissement.

REEMPLACEMENT DE M. BERNIGAUD AU SEIN DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE ET DES COMMISSIONS
ADMINISTRATIVES

3ème Commission

M. BERNIGAUD, Conseiller Général du canton de NEVERS, étant décédé le 23 décembre 1971, je vous serais obligé de bien vouloir procéder à son remplacement au sein des commissions indiquées ci-après, où il siégeait :

1° - Commission Départementale ;

2° - Commissions administratives :

- Comité nivernais d'aide à la construction,
- Commission locale pour la préparation du P.M.E.,
- Commission départementale d'urbanisme,
- Conseil d'administration de l'office public d'H.L.M.,
- Commission locale d'aménagement et d'urbanisme,
- Commission administrative de l'hôpital de DECIZE,
- Conseil d'administration du C.E.T. de NEVERS Montôts et annexe de FOURCHAMBAULT,
- Conseil d'administration : du lycée Jules Renard NEVERS
du lycée de NEVERS-Banlay
du lycée Jean-Jaurès NEVERS
- Conseil d'administration du C.E.G. d'IMPHY,
- Association "Nièvre-Tourisme",
- Conseil de perfectionnement de l'école d'enseignement ménager agricole de PLAGNY,
- Conseil d'administration du groupement de défense sanitaire du cheptel nivernais,
- Comité départemental d'expansion économique,
- Commission départementale d'équipement - 4ème Section - (Transports, communications et tourisme),
- Commission départementale d'équipement - 5ème Section - (Equipement urbain, constructions, postes et télécommunications et autres équipements publics),
- Commission d'étude sur l'organisation de la pêche,
- Commission de l'aéroport de NEVERS - FOURCHAMBAULT,
- Commission chargée d'établir des contacts avec le groupement d'activité économique Berry-Nivernais-Bourbonnais,
- Commission technique consultative de la gare routière de voyageurs de NEVERS,
- Commission spéciale des plans d'eau sur la Loire.

COMMISSION DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES à UN DEBIT
DE TABAC - DESIGNATION D'UN MEMBRE PAR LE
CONSEIL GENERAL

3ème Commission

Aux termes de l'article 1er du décret du 17 mars 1874, la commission instituée au chef-lieu de chaque département pour examiner et classer les demandes relatives à la concession de débits de tabac de 2ème classe comprend un membre du conseil général désigné chaque année à sa première session annuelle.

Je vous serais obligé, dans ces conditions, de bien vouloir désigner un conseiller général pour faire partie de cette commission.

Je crois devoir vous rappeler qu'aux termes de l'article 1er précité, un membre de l'assemblée départementale ne peut être réélu pendant trois années après l'expiration de son mandat.

MM. CHARLEUF, BARREAU et DEPIERREUX ne sont pas éligibles, ayant siégé respectivement en 1969, 1970 et 1971.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA POLICE GENERALES

26-

AMENAGEMENT DE L'ETANG DE VAUX EN CENTRE DE PECHE
AU COUP MODELE

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de la séance du II janvier 1972, vous avez adopté un voeu déposé par M. le Docteur BERRIER et M. CHARLEUF et tendant à ce qu'une étude soit entreprise en vue de l'aménagement de l'étang de Vaux en centre de pêche au coup modèle.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. l'Ingénieur chargé de la Région piscicole de Bourgogne a été chargé d'étudier ce projet. Ce spécialiste prendra l'attache de la Fédération départementale des Associations de pêche et de pisciculture de la Nièvre.

J'ai par ailleurs demandé à M. le Directeur départemental de l'Equipement de l'Yonne dont relève l'étang de Vaux de bien vouloir envisager la création d'une piste circulaire permettant l'accès de toutes les rives aux pêcheurs.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé du résultat de ces études.

AMENAGEMENT EN ENCLOS DE L'ETABLISSEMENT DE PISCICULTURE
DU "MOULIN DE CORANCY", COMMUNE DE CORANCY

3ème Commission

Le Conseil Supérieur de la Pêche a acquis en 1970 le Moulin de CORANCY, en vue d'y créer un élevage de truites fonctionnant comme annexe de l'établissement de Vermenoux à CHATEAU-CHINON-Campagne dont il n'est distant que de 15 kilomètres.

Par une lettre figurant au dossier M. CHARPY, Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Pêche expose que l'établissement domanial de Vermenoux est géré par un Comité, auquel il est loué par l'Etat, comité constitué par les Fédérations départementales de pêche et de pisciculture de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne et présidé par M. HORELLE, Président de la Fédération de la Saône-et-Loire.

L'ensemble constitue un complexe piscicole particulièrement important, et même, pour ce qui concerne la production de truites de repeuplement, le plus important de France. Il est destiné à desservir non seulement la Bourgogne, mais aussi la Franche-Comté, Circonscription d'ailleurs dépourvue de sources pratiquement valables.

Les géniteurs truites peuvent être élevés à Vermenoux et les truitelles - du moins à l'état quasi-sauvage à Corancy.

Le domaine de Corancy comporte une maison avec dépendances, puis une prairie de 2 hectares située entre le bief d'amenée et l'Yonne. Entre l'amont et l'aval existe une dénivellation de 2 mètres, ce qui permet d'installer, et ceci est en cours de réalisation, un réseau de rigoles d'alevinage, dont la desserte en eau, par simple gravité, sera possible à partir du bief d'alimentation de l'ancien moulin, bief de 250 m de longueur et dans lequel le débit n'est pas inférieur à 400 litres/seconde, ce qui est extrêmement appréciable.

Dans la prairie, il a été prévu 9 rigoles de 6 mètres de largeur, séparées les unes des autres par un espace de 4 mètres.

Ces aménagements vont permettre d'accroître notablement les possibilités de production de la pisciculture de Vermenoux pour aboutir finalement au complexe piscicole de repeuplement le plus important de France.

27 (suite)

Cependant, il est indispensable pour protéger les truitelles qui seront élevées à Corancy, de transformer en enclos le réseau de rigoles d'alévinage qui y a été prévu et qui, au surplus, a d'ores et déjà été aménagé en grande partie.

C'est pourquoi le Conseil Supérieur de la Pêche sollicite l'autorisation de procéder à l'aménagement en enclos piscicole de l'établissement du Moulin de Corancy.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 427 du Code Rural, votre avis sur l'opportunité d'accorder l'autorisation sollicitée.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA POLICE GENERALES

28

AMENAGEMENT EN ENCLOS PISCICOLE DU BIEF DU MOULIN
DE MARCY-le-BAS, COMMUNE DE CHITRY-les-MINES

3ème Commission

M. Gaston MEROLLE, Industriel à PARIS, 13, rue Ernest Renan, sollicite l'autorisation d'aménager en enclos pour l'élevage du poisson le bief alimentant le Moulin de Marcy-le-Bas, sis sur la commune de CHITRY-les-MINES.

Le Moulin de Marcy-le-Bas est alimenté par un bief prenant naissance en amont sur la rivière Yonne. Ce bief rejoint la rivière en aval par une fausse rivière. Deux déversoirs existent sur ce bief. L'enclos serait réalisé par la mise en place à chaque issue du bief d'un dispositif de grilles et de vannes conçu pour interdire l'accès du bief au poisson vivant dans la rivière sans en empêcher la libre circulation dans le cours d'eau principal, et également pour interdire l'accès de la rivière au poisson élevé dans l'enclos.

L'élevage serait uniquement constitué par des salmonidés (truites fario et arc-en-ciel).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 427 du Code Rural, votre avis sur l'opportunité d'accorder l'autorisation sollicitée par M. Gaston MEROLLE.

MAISON de la CULTURE.-
EXTENSION des ACTIVITES à l'ENSEMBLE de la NIEVRE

Réponse à un voeu

Au cours de sa troisième session extraordinaire, le 11 janvier 1972, vous avez adopté un voeu demandant l'extension des activités de la maison de la culture à l'ensemble du département.

J'ai l'honneur de vous donner ci-dessous les précisions qui m'ont été communiquées à ce sujet par la direction de la maison de la culture :

" Nous avons l'intention de développer au maximum, dans la mesure de nos moyens, qui malgré tout restent faibles, une activité permanente au niveau du département. D'ores et déjà, nous avons pris des contacts directs avec les maires, les conseillers généraux et des responsables locaux des villes de Clamecy, Corbigny, Cosne, Pouilly, La Charité, Decize, La Machine, Chatillon-en-Bazois, Château-Chinon, Saint-Amand-en-Puisaye, Moulins-Engilbert.

" Plusieurs manifestations sont prévues :

" 1°- dans la plupart des cantons du département, présentation du film "Paris, rendez-vous des théâtres du monde", film réalisé au cours d'une saison du Théâtre des Nations, complété par la projection d'un certain nombre de diapositives, le tout commenté par Jean Mauroy ; cette manifestation devant permettre au nouveau directeur de prendre des contacts plus étroits avec les populations, et, au hasard d'un débat, de parler de la Maison de la Culture de Nevers.

" 2°- présentation dans les villes de Cosne, Donzy, Clamecy, Château-Chinon, Luzy, Corbigny et La Machine du nouveau spectacle monté par Jean Lauberty : "La grande imprécation devant les murs de la ville", pièce de Tankred Dorst.

" 3°- présentation dans la plupart des cantons du département du deuxième spectacle de Jean Lauberty, constitué par un montage autour d'une pièce d'O'Casey.

" 4°- dans deux villes du département sera présentée l'exposition "Les Tarots".

" D'autres interventions sont prévues :

- " - conseils techniques en cas de construction ou
- " de modification de salles ;
- " - animations en milieux scolaires ;
- " - conseils techniques aux troupes de théâtre
- " amateur ;
- " - concerts éducatifs ;
- " - organisation de services de cars vers Nevers.

- " Cette liste n'est bien entendu pas limitative.

CONTROLE DE L'ECLAIRAGE DES VEHICULES AUTOMOBILES

Réponse à un voeu

Au cours de votre troisième session extraordinaire du II janvier 1972, vous avez sur la proposition de M. CHAIGNEAU, émis le voeu que soit étudiée la possibilité d'effectuer avec les services de la gendarmerie, des contrôles systématiques de l'éclairage des véhicules automobiles.

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Nièvre auquel j'ai transmis ce voeu, pour étude, m'a répondu que les services de la gendarmerie sont tenus d'intervenir, en matière de police de la circulation, dans les seuls cas où une infraction visible et caractérisée au Code de la Route est constatée.

Sous cette réserve, qui tient au souci de faciliter l'écoulement du trafic et la liberté de circulation et de ne pas gêner les usagers dans leurs déplacements, le personnel relève par divers actes écrits de procédures tous défauts ou défauts découverts dans l'éclairage, la signalisation ou l'équipement des véhicules.

Cette constatation est effective dès lors qu'un appareil n'existe pas ou ne fonctionne pas, par exemple les feux "stop" ou les "clignotants" ; à cette occasion, elle s'accompagne d'un examen rapide mais réel des autres appareils réglementaires dont l'absence ou l'inefficacité risquerait de causer un dommage au conducteur ou aux tiers. Dans ce cas, les défauts ou déficiences font l'objet, selon les circonstances, soit d'un procès-verbal, soit plus généralement d'un avertissement avec fiche de contrôle ; ainsi l'usager contrôlé en plein jour, dont le véhicule ne possède pas de phares correctement équipés (phares "borgnes") est invité à remédier à l'état de choses constaté et à se présenter dans les trois jours à la brigade de son domicile pour vérification.

Par contre, lorsque la valeur de l'équipement ne peut être contrôlée que dans certaines circonstances (réglage des projecteurs), l'intervention systématique signalée ci-dessus est inopérante. Elle reste alors du ressort de surveillances et de techniques particulières, telles les voitures de police "traffipax", étant entendu que la notion de prévention l'emporte de préférence sur celle de répression, en particulier lorsque l'usager peut remédier sur-le-champ à l'anomalie (disposition de la boîte d'ampoules de secours notamment).

En définitive, l'automobiliste, le motocycliste, ou le bicycliste, doit avant tout, pour sa sécurité et celle des autres, s'assurer que son véhicule est conforme aux prescriptions officielles.

30 (suite)

Il a, pour ce faire, la possibilité de participer aux "campagnes de l'éclairage et de la signalisation" à caractère purement préventif et volontaire. L'effort d'information déployé à l'occasion de ces campagnes n'est pas toujours bien compris, malgré le succès encourageant de celles-ci en milieux rural et urbain.

Il est cependant indéniable qu'une certaine négligence reste couramment la règle : les mesures préconisées dans le voeu adopté par le Conseil Général et déjà adaptées seront donc poursuivies et étendues dans le département.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 22

31

DEMANDE DE REMBOURSEMENT PAR L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES
DU MONTANT DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE QU'ELLES ONT
REGLEE POUR LES REALISATIONS MUNICIPALES

Réponse à un voeu
--

3ème Commission

Lors de votre deuxième session extraordinaire de janvier 1972, vous avez émis le voeu que l'Etat rembourse aux collectivités locales le montant de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles ont réglée pour les réalisations municipales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai transmis le texte de ce voeu à M. le Ministre de l'Intérieur.

Je ne manquerai pas de vous communiquer, dès réception, la teneur de la réponse qui me sera faite.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 22
--

32

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE COMPLEMENTAIRE AUX
PORTEURS DE TELEGRAMMES

Réponse à un voeu
--

Lors de votre session du 11 janvier 1972, vous avez adopté le voeu tendant à l'attribution, par le département, d'une indemnité forfaitaire aux porteurs de télégrammes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application des dispositions de l'article D. 118 du Code des Postes et Télécommunications modifié par le décret n° 64-422 du 14 mai 1964, la distribution télégraphique est assurée exclusivement aux frais de l'Etat.

Il n'est donc pas possible d'envisager d'allouer, sur les crédits du budget du département, une indemnité complémentaire au personnel chargé d'effectuer ce service.

CREATIONS D'EMPLOIS

Réponse à un voeu

3ème Commission

Lors de votre 3ème session extraordinaire de 1971, séance du II janvier 1972, vous avez adopté un voeu, présenté par M. PICQ, par lequel vous demandez que soient envisagées, dans la Nièvre, des créations d'emplois en nombre suffisant pour que le département atteigne un meilleur niveau d'activité, dans le secteur secondaire en particulier.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le problème ainsi évoqué est précisément celui qui a fait l'objet des préoccupations essentielles, dans les tout derniers mois, des divers responsables de l'avenir économique du département.

Je rappellerai tout d'abord que, sur ce point, la commission de la main-d'oeuvre du comité départemental d'expansion économique a procédé à une étude approfondie -qui a particulièrement retenu l'attention de la D.A.T.A.R. sur les aspects quantitatifs et qualitatifs des problèmes de main-d'oeuvre dans le département.

Cette étude aboutissait aux conclusions suivantes :

- pour aligner le taux d'activité de la Nièvre sur celui de la région Bourgogne, il faut créer, dans les trois ans à venir, 4.900 emplois de plus que ceux qui sont actuellement prévus du fait des implantations en cours ou projetées, ces emplois intéressant essentiellement le secteur secondaire ;

- les emplois nouveaux doivent être répartis à parts sensiblement égales entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine ;

- il est raisonnable de penser que les deux tiers des emplois à créer intéresseront le Val-de-Loire ;

- la main-d'oeuvre jeune doit être orientée davantage sur les métiers techniques industriels.

La nécessité de développer l'action en faveur de l'industrialisation est ainsi posée avec netteté et si cet objectif est prioritaire dans les options du VIème Plan pour la Bourgogne, il l'est tout particulièrement pour la Nièvre.

Comme je l'ai indiqué précédemment, une volonté se dégage, dans le département, pour poursuivre les efforts entamés dans ce sens.

Les initiatives conjuguées de l'administration, des autorités départementales et locales, des organismes à vocations économiques ont déjà abouti à des résultats appréciables qui ont permis d'atténuer, par des implantations nouvelles, les difficultés auxquelles fait face le marché du travail par suite des réductions d'activités enregistrées dans certaines entreprises en place. C'est ainsi que pour la période 1968-1970, on a enregistré, dans le secteur secondaire, un solde positif de 1.130 emplois ; par ailleurs pour la période 1971-1973 les créations d'emploi par les entreprises en cours d'implantation ou en projet doivent approcher le millier.

Mais ces résultats sont insuffisants pour que le département puisse atteindre un rythme de croissance économique lui permettant d'assurer un meilleur emploi de sa population, en particulier de sa population jeune.

C'est pourquoi, tout récemment encore des démarches simultanées de l'administration, de personnalités et d'organismes divers ont été effectuées, auprès des pouvoirs publics, pour appeler l'attention de ces derniers sur la situation de l'emploi dans la Nièvre et notamment dans le région de NEVERS.

Cette action aura permis d'une part d'obtenir le maintien, -fortement contesté- des avantages s'attachant au classement en zone II pour les implantations industrielles dans cette dernière région, d'autre part une promesse d'examiner, cas par cas, la possibilité de faire bénéficier certaines installations hors des zones aidées d'avantages particuliers ; c'est ainsi par exemple qu'en ce qui concerne ce dernier point, la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'action régionale a autorisé dernièrement la commune de VARZY, classée en zone IV, à accorder son aide à une industrie dans les mêmes conditions que si elle avait été classée en zone II.

Parallèlement, le développement de l'industrialisation nécessitant des disponibilités nouvelles en terrains, des initiatives sont prises en vue de la création de zones industrielles aménagées. Outre la zone de SOUGY-sur-LOIRE, -où l'implantation de l'usine de la Cellulose du Morvan réglera le problème de la reconversion des mines de LA MACHINE,- sont engagées des projets de création de zone à COSNE-sur-LOIRE et à VARENNES-VAUZELLES ainsi qu'un projet d'extension de la zone de NEVERS - ST ELOI qui est maintenant pratiquement occupée ou vendue en totalité.

J'ajoute que j'ai également personnellement multiplié les démarches pour obtenir de la D.A.T.A.R. des contingents spéciaux de logements destinés aux entreprises industrielles, les possibilités de logement du personnel constituant un élément déterminant pour la réussite des opérations d'implantation ou d'extension ; les entreprises ont ainsi pu bénéficier d'attributions particulières s'élevant à 60 logements en 1970, 130 en 1971 et un nouveau contingent d'une centaine de logements est attendu en 1972.

Je pense que les précisions ci-dessus vous auront montré qu'aucun effort n'est négligé pour forger les atouts nécessaires au redressement puis à l'essor économique et social du département.

REPOSE à un VOEU SUR le MAINTIEN du CANTON de DECIZE
en ZONE II

=====

3ème Commission

Lors de votre 3ème session extraordinaire de 1971, séance du 11 janvier 1972, vous avez adopté un voeu, présenté par MM. PERRONNET et le Docteur BENOIST, tendant au maintien du canton de DECIZE en zone II.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la révision du régime des aides de l'Etat à l'industrialisation entreprise par le Gouvernement, déjà entamée en janvier dernier, est maintenant pratiquement arrêtée mais, au moment où est rédigé ce rapport, la publication des nouveaux textes n'est pas encore intervenue.

Je signale à ce sujet que depuis le milieu de l'année dernière j'étais intervenu à diverses reprises auprès des autorités parisiennes, et notamment la D.A.T.A.R., pour obtenir le maintien du classement des cantons de DECIZE, NEVERS et POUQUES-les-EAUX.

Selon des renseignements officieux qui m'ont été communiqués, il apparaît que, malgré ces interventions, le canton de DECIZE se trouverait désormais écarté du bénéfice des aides applicables actuellement en zone II en effet, les pouvoirs publics ont estimé que les problèmes posés par la reconversion des mines de LA MACHINE seraient pratiquement réglés par l'implantation de l'usine de la Cellulose du Morvan et qu'en conséquence l'octroi des aides de l'Etat ne se justifiait plus, celles-ci devant être réservées à des régions où la situation de l'emploi présentait un caractère particulier de gravité.

Par contre, la région de NEVERS continuerait à être classée en zone aidée.

VOTE DES FONCTIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS

Réponse à un voeu

3ème Commission

Lors de votre 2ème session ordinaire de 1971, séance du 26 octobre 1971, vous avez adopté un voeu, déposé par M. SAVIGNAT, tendant à ce que le droit de vote ne soit pas accordé aux fonctionnaires participant aux commissions.

J'ai l'honneur de vous fournir les précisions suivantes sur cette question :

En règle générale, la composition des commissions dont la consultation est obligatoire est fixée par le texte qui les institue. Ce texte prévoit la présence de membres avec voix délibérative et, éventuellement, associe aux délibérations des personnes ayant voix consultative. Bien entendu, seuls les premiers ont le droit de vote et effectivement, souvent, parmi eux, il y a des fonctionnaires.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne les principales commissions dont fait partie M. SAVIGNAT et dont sont membres des fonctionnaires, leur composition est régie par les textes ci-après :

- Comité départemental de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole : décret du 15 novembre 1962,
- Comité départemental de développement agricole : arrêté du 1er mars 1967 de M. le Ministre de l'Agriculture,
- Commission départementale des structures agricoles : décret du 27 mars 1968,
- Commission consultative départementale des bourses de l'enseignement agricole : arrêté préfectoral (pris sur instructions de M. le Ministre de l'Agriculture) du 16 juillet 1965,
- Conseil d'administration du lycée agricole de MAGNY-COURS : arrêté du 21 juin 1971 de M. le Ministre de l'Agriculture,
- Comité départemental de l'enseignement technique : décret du 10 février 1921 modifié par le décret du 4 février 1952.

La participation des fonctionnaires aux délibérations des commissions résulte donc de dispositions réglementaires qui s'imposent aux autorités départementales.

J'ajoute que je ne vois pas pour quelles raisons les représentants des administrations seraient systématiquement écartés des décisions ou avis exprimés par des commissions dont le rôle essentiel est précisément de permettre une confrontation d'opinions entre l'administration et les administrés ; il convient de remarquer d'ailleurs que les membres fonctionnaires sont en nette minorité au sein de ces organismes et que le vote qu'ils peuvent être appelés à émettre ne doit avoir que bien rarement une influence sur le résultat des débats.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 22

--

36

SUPPRESSION DU BUREAU DE POSTE DE GACOGNE

Réponse à un voeu

3ème Commission

Au cours de votre session du II janvier 1972, vous avez adopté le voeu tendant au maintien du bureau de poste de GACOGNE sans aucune modification des heures d'ouverture.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le dossier concernant cette affaire a été transmis à la Direction Régionale des Postes et Télécommunications.

Je vous informerai de la suite qui lui aura été réservée lors d'une prochaine séance.

INFORMATION ET PROPAGANDE AU REGARD DES TEXTES

LEGISLATIFS

--

Réponse à un voeu

3ème Commission

Lors de sa troisième session extraordinaire, le 11 janvier 1972, vous avez adopté un voeu concernant l'information et la propagande au regard des textes du Code du service national et fait part de votre étonnement de voir inculper le pasteur CRUSE.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat chargé de la défense nationale, saisi de ce voeu, m'a adressé la réponse dont ci-joint le texte.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
DEPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Bureau 2I
--

38

DELAI à RESPECTER PAR LES SERVICES POUR REPONDRE
AUX VOEUX ADOPTES PAR LE CONSEIL GENERAL

3ème Commission

Au cours de sa séance du 12 janvier 1972, votre assemblée a exprimé le désir qu'il soit répondu aux voeux émis dans un délai qui pourrait être d'un mois pour les affaires départementales et de trois mois pour les affaires évoquées au niveau national.

J'ai l'honneur de vous informer que par note de service du 24 janvier 1972, j'ai donné toutes instructions nécessaires aux services placés sous mon autorité pour qu'ils respectent ces délais dans toute la mesure du possible et qu'ils veillent qu'à chaque session du Conseil Général une réponse d'attente soit faite à tous les voeux qui ont été déposés au cours de la session précédente et dont l'instruction n'est pas terminée.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner acte de cette communication.

TABLE DES MATIERES
dans l'ordre de présentation des rapports

		<u>N° du rapport</u>
<u>I - PROPRIETES ET BATIMENTS DEPARTEMENTAUX</u>		
Construction d'une caserne de gendarmerie à PREMERY - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	I
<u>II - TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS - VOIRIE - URBANISME et CONSTRUCTION</u>		
Liaisons ferroviaires PARIS - ST PIERRE-le-MOUTIER - Réponse à un voeu	3ème Com.	2
Réfection de la R.N. 78 entre FRASNAY et TAMNAY-en-BAZOIS - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	3
Construction d'un bureau de poste à PREMERY - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	4
Aménagement de la jonction de la route ANTHIEN - CROPIGNY avec la R.N. 485 - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	5
Rectification de deux virages sur la R.N. 458 au lieu-dit "Ranceau" à proximité du carrefour avec le C.D. 34 - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	6
Aménagement à MAGNY-COURS du carrefour formé par la voie communale n° 8 et la R.N. 7 - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	7
Réfection du chemin reliant ST PARIZE-le-CHATEL à la R.N. 7 et desservant le lycée agricole de MAGNY-COURS et le circuit automobile - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	8
Situation des auxiliaires routiers permanents des Ponts-et-Chaussées - Réponse à un voeu.....	2ème Com.	9
Desserte des hameaux de FOSSE et CHAMPCEUR par le service d'autocar CHATEAU-CHINON - MOULINS-ENGILBERT - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	10
Aménagement des horaires et des itinéraires des transports en commun desservant certaines localités du Morvan - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	II
Adoption d'un nouveau règlement de l'aide aux constructeurs (caisse auxiliaire de prêts complémentaires aux constructeurs).....	2ème Com.	II bis
<u>III - ASSISTANCE ET PROTECTION DE LA SANTE PUBLIQUE</u>		
Octroi de la garantie départementale au Centre Psychothérapique de LA CHARITE-sur-LOIRE pour le remboursement d'un emprunt de I.000.000 F.....	2ème Com.	12
Répartition des dépenses d'aide sociale de l'exercice 1972...	3ème Com.	13

Commission administrative du centre hospitalier de NEVERS - Remplacement de M. BERNIGAUD.....	3ème Com.	I4
--	-----------	----

IV - EDUCATION NATIONALE ET BEAUX-ARTS

Situation de l'Ecole Normale mixte de NEVERS - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	I5
Respect des dispositions des contrats de transports scolaires - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	I6
Attribution d'une indemnité spéciale aux instituteurs suivant un stage de préparation au certificat d'aptitude pour l'enfance inadaptée - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	I7
Projet de création d'une bibliothèque centrale de prêt.....	3ème Com.	I8
Création de classes vertes de vacances dans le département de la Nièvre - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	I8 Bis

V - AGRICULTURE - COMMERCE - INDUSTRIE

Enlèvement des animaux morts par les entreprises d'équarrissage Réponse à un voeu.....	3ème Com.	I9
Salubrité publique - Emploi des produits chimiques et biolo- giques en agriculture - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	20
Requalification de la profession de bûcheron dans les nouvelles perspectives de l'exploitation de la forêt - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	2I
Modification de la nomenclature des tarifs des examens des denrées alimentaires animales et d'origine animale effectués par le laboratoire des Services Vétérinaires.....	3ème Com.	22

VI - AFFAIRES DIVERSES

Commission administrative de la maison de retraite de CERCY- la-TOUR - Remplacement de M. CHARLEUF.....	3ème Com.	23
Remplacement de M. BERNIGAUD eu sein de la Commission Départementale et des commissions administratives.....	3ème Com.	24
Commission de classement des candidatures à un débit de tabac - Désignation d'un membre par le Conseil Général.....	3ème Com.	25
Aménagement de l'étang de Vaux en centre de pêche au coup modèle - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	26
Aménagement en enclos de l'établissement de pisciculture du "Moulin de Corancy" commune de CORANCY.....	3ème Com.	27
Aménagement en enclos piscicole du bief du Moulin de MARCY-le-BAS, commune de CHITRY-les-MINES.....	3ème Com.	28
Maison de la Culture - Extension des activités à l'ensemble de la Nièvre - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	29
Contrôle de l'éclairage des véhicules automobiles - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	30

Demande de remboursement par l'Etat aux collectivités locales du montant de la taxe sur la valeur ajoutée qu'elles ont réglée pour les réalisations municipales - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	31
Attribution d'une indemnité complémentaire aux porteurs de télégrammes - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	32
Créations d'emplois - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	33
Maintien du canton de DECIZE en zone II - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	34
Vote des fonctionnaires au sein des commissions - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	35
Suppression du bureau de poste de GACOGNE - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	36
Information et propagande au regard des textes législatifs - Réponse à un voeu.....	3ème Com.	37
Délai à respecter par les services pour répondre aux voeux adoptés par le Conseil Général - Réponse à un voeu.	3ème Com.	38

PREFECTURE de la NIEVRE

Imprimerie administrative

-

Dépôt légal - 2ème trimestre 1972 - N° 3
